

PARTENAIRE DE PROGRÈS

de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Rapport d'activité 2018



Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le Hcéres est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des formations et des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et en Europe.

L'indépendance, la transparence et l'équité sont ses valeurs. Sa méthode ? Elle se fonde sur son engagement auprès des entités évaluées. Pour être, à leurs côtés, un partenaire de progrès.

02

Entretien avec Michel Cosnard,
Président du Hcéres



Évaluer pour éclairer

12
Chiffres-clés de la vague D

14
ÉVALUER LES FORMATIONS
Accompagner les évolutions
réglementaires

18
ÉVALUER LA RECHERCHE
Valoriser la qualité de la production
scientifique française

22
ÉVALUER LES ÉTABLISSEMENTS
Un meilleur service rendu
pour accompagner l'autonomie
des établissements

26
**ÉVALUER LES COORDINATIONS
TERRITORIALES**
Ancrer la culture
de l'auto-évaluation
dans les établissements

04

Le collège
du Hcéres



Observer pour conseiller

32
MÉTHODES DE TRAVAIL ET VALEURS
Faire progresser la qualité
et l'éthique scientifique
dans l'enseignement supérieur
et la recherche

34
INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE
Co-construire une dynamique
nationale pour des pratiques
intégrées et responsables

37
INDICATEURS ET ANALYSES
Contribuer aux réflexions
stratégiques et aux évaluations

40
EUROPE ET INTERNATIONAL
Exporter l'expertise d'évaluation
du Hcéres à l'international

06

Temps forts
2018



Organiser pour accompagner

44
SECRETARIAT GÉNÉRAL
Anticiper les modalités de pilotage
de l'évaluation de demain

48
SYSTÈME D'INFORMATION
Bâtir les fondements
de la transformation numérique
du Hcéres

50
GOVERNANCE
Le Comité de direction

52
ANNEXE
Liste des établissements évalués
en vague D

Date de publication : juin 2019
Date d'adoption par le Collège
du Hcéres : 17 juin 2019
ISSN 2495 – 1269
Conception et réalisation :
All Contents
©Flaticon

Retrouvez-nous en ligne



hceres.fr



@Hceres_



Hcéres

« Le Hcéres doit être en phase avec les grandes évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Entretien avec **Michel Cosnard, Président du Hcéres**



© Benjamin Girette / Hans Lucas

— Que retenir-vous de l'année 2018 ?

L'année 2018 est celle du développement du dispositif national d'évaluation de l'enseignement supérieur. Nous sommes au terme d'une évolution qui aboutit aujourd'hui à un dispositif robuste, basé sur l'évaluation par les pairs et sur l'existence d'un contrat au sens fort du terme, y compris moral. C'est bien le Hcéres qui évalue ce contrat au bénéfice des deux parties signataires, l'État et les établissements.

— Un mot-clef ?

La confiance. Dès ses origines, le Hcéres s'est positionné clairement comme un tiers de confiance, dans une perspective bienveillante et exigeante. Bien sûr, il a

fallu tisser, gagner et consolider cette confiance, jour après jour, évaluation après évaluation, mais aujourd'hui le Hcéres incarne indiscutablement ce tiers de confiance nécessaire à l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays.

— Comment s'illustre votre positionnement de tiers de confiance ?

L'évaluation se fait en amont du contrat d'établissement, au service des deux parties signataires. Le Hcéres n'est plus perçu comme un censeur. Le travail d'auto-évaluation est un outil de progression pour les entités évaluées, dont les rapports se sont d'ailleurs beaucoup améliorés. Notre responsabilité, et notre réussite, tiennent dans une évaluation qui ait toutes les qualités : elle est transparente, s'appuie sur des faits et des référentiels connus. Elle s'organise partout de la même manière, en dehors de tout conflit d'intérêt.

— En 2018, les regroupements d'établissements parisiens ont été évalués. Avec quelles implications ?

La vague D, évaluée en 2018, est en effet constituée des établissements parisiens qui représentent plus d'un tiers de l'enseignement supérieur en France. Leurs

regroupements posent à l'évidence question. Puisque ces politiques de sites conduisent à la création d'associations de tailles conséquentes, il est important qu'à travers les centaines d'évaluations déjà réalisées de ces sites, le Hcéres examine la stratégie collective mise en œuvre, sans préjuger de leur forme juridique. C'est ce que nous appelons l'évaluation intégrée. Les deux premières à en avoir bénéficié en 2018 sont HESAM et Paris Sciences Lettres (PSL).

— Quels sont les autres faits marquants de l'année 2018 ?

Le ministère de l'enseignement supérieur nous a sollicité pour plusieurs nouvelles missions en 2018, dont l'évaluation des 8 Instituts de Recherche et de Technologie (IRT) créés dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). En concertation avec eux, nous avons préparé deux référentiels. À la suite de leurs évaluations (en cours), le Ministère prendra la décision de les prolonger ou non à l'automne 2019. Nous avons aussi grandement simplifié l'évaluation des écoles d'ingénieurs en collaboration avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Après deux ans d'expérimentation, nous avons adopté les principes d'un rapport unique d'auto-évaluation commun à la CTI et au Hcéres ainsi que la synchronisation de nos deux comités

de visite. Dans ce cadre, les données certifiées de la CTI deviennent aussi les nôtres. Enfin, nous nous sommes appliqués à nous-mêmes ce principe de simplification pour l'évaluation des Écoles

LE PASSAGE EN API CONSTITUE UN PAS DE PLUS VERS LA RECONNAISSANCE DU RÔLE QUE JOUE LE HCÉRES.

d'architecture en faisant collaborer nos deux départements d'évaluation des formations et des établissements.

— 2018 a aussi été marquée par les 20 ans du LMD

Le LMD est une réussite. L'Europe a réussi à rendre cohérent l'organisation de son enseignement supérieur de Porto à Vladivostok ! La définition des ECTS a permis à des millions d'étudiants de pouvoir capitaliser leurs années d'études dans les universités européennes. Or, qui garantit à l'Université de Grenoble Alpes qu'elle peut valider en toute confiance les crédits acquis par ses étudiants partis un temps étudier à Munich ou Newcastle ? Ce sont les agences d'évaluation européennes, qui depuis 15 ans sont la clé de voûte de ce dispositif en s'accordant sur des standards européens d'évaluation.

— Où en est-on de l'intégrité scientifique ?

Elle est désormais une composante incontournable de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle devrait être enseignée aux étudiants dès la 1^{re} année



© Benjamin Girette / Hans Lucas

de licence, même s'ils ne se destinent pas à la recherche car être scientifiquement intègre est un état d'esprit, une manière d'être professionnellement, voire même dans sa vie de tous les jours. Nous avons constaté avec satisfaction que le nombre des référents intégrité scientifique dans les établissements avait augmenté en 2018. Nous sommes aussi heureux que la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) ait signé la Charte de déontologie des métiers de la recherche : elle engage ainsi les 201 écoles françaises d'ingénieurs accréditées par la Commission des titres d'ingénieur qu'elle représente.

— Quelles sont les perspectives du Hcéres en 2019 ?

Il est important que le Haut Conseil soit en phase avec l'évolution de l'enseignement supérieur. Or, dans une optique de service rendu aux établissements et à l'État, plusieurs questions se posent aujourd'hui. Les premières concernent l'évaluation des grandes universités

fusionnées : comment la mettre en phase avec leur nouvelle organisation, parfois très décentralisée ? Faut-il continuer à évaluer chaque diplôme ? Quelle est la place des diplômes nationaux à côté des nouveaux diplômes tels que les bachelors ? Autre chantier, celui des données certifiées que les établissements devront mettre à disposition du Hcéres via un unique système d'information.

Enfin, un de mes derniers défis, puisque je quitte prochainement la présidence du Hcéres, sera de lui faire acquérir à l'horizon 2020 le statut d'Autorité Publique Indépendante (API) qui le dotera de « la personnalité morale ». Le Hcéres pourra s'engager directement dans d'autres missions que celles données stricto sensu par l'État français, dans le cadre d'évaluations internationales par exemple. Pour moi, le passage en API constitue un pas de plus vers la reconnaissance du rôle important que joue le Hcéres en matière d'évaluation.

Le collège du Hcéres

Le Hcéres est administré grâce aux décisions de son président et aux délibérations de son Collège. Celui-ci est composé à parité de 30 membres, français et étrangers, nommés par décret pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois. Le président, désigné parmi les membres, dirige le Haut Conseil.

Le Collège arrête le programme annuel des activités du Hcéres et définit les mesures propres à garantir la qualité, la transparence et la publicité des dispositifs mis en œuvre. Dans ce contexte, il fixe le cadre général dans lequel sont réalisées les évaluations, études ou analyses conduites à l'initiative du Hcéres ou sur demande d'acteurs du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En 2018, le Collège a ainsi validé les principes généraux et nouveaux référentiels d'évaluation de la campagne 2019-2020 (vague A) portant sur les établissements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

Cette même année, soutenant de nouveaux projets d'évaluation, il a également adopté le référentiel d'évaluation du doctorat à l'international et celui des instituts de recherche technologique, IRT (voir page 19).

Parties prenantes dans la réalisation des missions du Hcéres, les membres du Collège sont sollicités pour participer aux différentes commissions constituées au sein du Haut Conseil. Gilberte Chambaud préside ainsi la commission des recours, Eliane Kotler, Loris Gaudin et Rafael Llavori siègent au sein de la commission d'accréditation des formations et des établissements à l'étranger.

Dans cet esprit et pour l'amélioration continue des critères et procédures d'évaluation, le Collège veille au maintien d'un dialogue régulier entre le Hcéres et les acteurs institutionnels et les organisations impliquées dans les différentes évaluations.



UNE INSTANCE DE DISCUSSION ET DE DÉCISION

Associé à la gouvernance du Haut Conseil, le Collège prend part aux discussions et décisions qui accompagnent le pilotage de l'institution.

Chaque année, il adopte ainsi le budget prévisionnel du Hcéres ou encore son rapport d'activité annuel. En 2018, les membres du Collège ont eu à se prononcer sur la politique indemnitaire des conférenciers et autres intervenants, sur la proposition de nomination de Joëlle Alnot à la tête de l'Office français de l'intégrité scientifique ou encore sur le changement de nom du Conseil de l'intégrité scientifique en Conseil français de l'intégrité scientifique.

Des temps d'information lors des séances du Collège sont également réservés, ouvrant sur des échanges nourris. En 2018 ont été discutés : les questions de dialogue et bilan sociaux, les productions des départements comme le rapport de l'OST sur la position scientifique de la France dans le monde, 2000-2015 (voir page 39) ou la réalisation de synthèses thématiques par le DER, et aussi les conséquences des évolutions législatives et réglementaires du cycle Licence sur le processus d'évaluation (voir page 17). En octobre 2019, un nouveau Collège sera nommé. L'une de ses premières missions sera d'accompagner le Hcéres dans sa démarche d'acquisition de la personnalité morale.

© Benjamin Girette /
Hans Lucas



30
membres
composent
le Collège

Les membres du Collège

9 membres¹
proposés par les instances
d'évaluation compétentes
en matière d'enseignement
supérieur et de recherche² :

Constantina BACALEXI
Ingénieure de recherche, CNRS

Christine BOEGLIN
Directrice de recherche, CNRS

Michel BOZDEMIR
Professeur des universités, Inalco

Fabienne COMTE
Professeure des universités,
Université Paris Descartes

Michel GREGOIRE
Directeur de recherche, CNRS

Danièle GROSHENY
Maître de conférences,
Université de Lorraine

Jean-Michel PLANE
Professeur des universités,
Université Paul-Valéry
Montpellier 3

Thierry PONCHON
Maître de conférences, Université
de Reims Champagne-Ardenne

3 membres¹
proposés par les présidents
ou directeurs d'organismes
de recherche² :

Sebastian AMIGORENA
Directeur de recherche, CNRS

Rémy MOSSERI
Directeur de recherche, CNRS

3 membres
proposés par les deux
conférences des chefs
d'établissement mentionnées
à l'article L. 233-1 du code
de l'éducation² :

Gilberte CHAMBAUD
Professeure émérite,
Université Paris - Est
Marne-la-Vallée

Jean-Marc HEINTZ
Professeur, Bordeaux INP

Eliane KOTLER
Professeure des universités,
Université Nice Sophia Antipolis

2 membres¹
proposés par la ministre
de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche² :

Pascale SAINT-CYR
Directrice générale
des services,
Université Paris Diderot

2 membres
proposés par les associations
d'étudiants³ :

Carolina FAYE
UNEF

Loris GAUDIN
Fage

2 membres
au titre des parlementaires
désignés par la commission
permanente compétente
en matière d'enseignement
supérieur et de recherche
de chaque assemblée :

Fannette CHARVIER
Députée du Doubs

Jacques GROSERRIN
Sénateur du Doubs

9 membres
au titre des personnalités
qualifiées :

Claire BONITHON-KOPP
Professeure des universités -
praticien hospitalier,
Université de Bourgogne

Claude BERTRAND
Vice-président exécutif R&D
et directeur scientifique, Ipsen

Michel COSNARD
Président du Hcéres

Cathy DUYKAERTS
Directrice de la cellule exécutive,
AEQES

**Rafael LLAVORI
DE MICHEO**
Responsable des affaires
internationales et
institutionnelles, Aneca

Robert PLANA
Chief Technology Officer,
ASSYSTEM

Valérie MAZZA
Directrice scientifique, Limagrain

Denise PUMAIN
Professeure des universités,
Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Fiona CROZIER
Responsable du service
international, QAA

¹ Nominations en attente

² Au titre des chercheurs, ingénieurs ou enseignants-chercheurs

³ Au titre des représentants des étudiants



Témoignage

Valérie Mazza,
Directrice scientifique,
Limagrain, membre
du Collège du Hcéres

Représentant le monde socio-économique, comment voyez-vous votre rôle ?

L'une des forces du Collège est de réunir des membres issus d'horizons différents, en termes de disciplines, de pays ou de structures. Mon profil participe de cette diversité. Je conçois ma mission selon trois axes : contribuer aux travaux et à la qualité des décisions par un éclairage issu de mon expérience, veiller à la reconnaissance de l'investissement des chercheurs en matière de valorisation et de transfert et soutenir l'implication des acteurs socio-économiques dans l'évaluation d'entités dont ils sont partenaires.

Votre mandat s'achève en octobre 2019.

Quel bilan faites-vous ?

J'évoquerais plutôt quelques chantiers menés collectivement qui m'ont particulièrement marquée, avec tout d'abord l'élaboration du plan stratégique, cadre de référence partagé pour travailler efficacement. Vient ensuite la création de l'Office français de l'intégrité scientifique (mars 2017), puis le renouvellement de l'inscription du Hcéres au registre EQAR (juin 2017), suivi de la parution du rapport sur le positionnement scientifique de la France (avril 2018), sans oublier le nombre impressionnant d'évaluations réalisées, en France comme à l'étranger, une performance remarquable.

© Vincent BOUCHET

2018, une année de développement et d'approfondissement

5 AVRIL 2018

Publication de *La position scientifique de la France dans le monde, 2000-2015*

Le Hcéres publie la première analyse d'ensemble, depuis 2010, sur le positionnement scientifique de la France dans le monde. Cette étude s'appuie sur des données sur les publications scientifiques et sur les lauréats des prix Nobel et des prix en mathématiques. Évolution des publications scientifiques des 20 premiers producteurs et de leur impact ; profil disciplinaire de la France et ses partenaires de co-publications ; analyse de la discipline mathématiques à l'échelle mondiale : ce sont quelques-uns des thèmes étudiés par l'Observatoire des sciences et techniques.



JUIN – DÉCEMBRE 2018

Préparation de l'évaluation des huit IRT

Le gouvernement, par l'intermédiaire de son Secrétariat général à l'investissement s'est tourné en 2018 vers le Hcéres pour l'évaluation des 8 Instituts de recherche technologique (IRT) créés dans le cadre des Investissements d'avenir en 2011.

JUILLET - DÉCEMBRE 2018

Réalisation de la première évaluation intégrée

HESAM Université est le premier regroupement d'établissements à bénéficier d'une évaluation intégrée. Réalisée en deux temps (phase d'évaluation puis phase de synthèse), celle-ci se fixe un double objectif : livrer une vision globale de la dynamique collective du regroupement et apprécier ses forces, fragilités et enjeux de développement.



OCTOBRE 2018

Adhésion de l'Ofis au réseau européen ENRIO

Créé en 2008, ENRIO (*European Network of Research Integrity Offices*) regroupe 31 organismes issus de 23 pays membres. Son objectif : mettre en commun les connaissances et les bonnes pratiques en matière d'intégrité scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche en Europe.

23 OCTOBRE 2018

2^{de} rencontre annuelle de la Conférence des signataires de la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche

À l'issue d'un bilan des actions engagées par l'Ofis et d'une présentation de sa feuille de route, les plus de 80 participants présents ont été invités à débattre des enjeux et nouveaux défis pour une politique nationale de l'intégrité scientifique.



© Benjamin Girette / Hans Lucas

8 NOVEMBRE 2018

Communication sur le bon usage des critères et indicateurs d'évaluation de la recherche

La Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (*San Francisco Declaration on Research Assessment, DORA, 2012*) et le Manifeste de Leiden (2015) visent à améliorer les pratiques d'évaluation en recherche, alertant notamment sur le mauvais usage d'indicateurs bibliométriques. Soutenant les recommandations formulées, le Hcéres a publié une communication sur leur mise en œuvre dans le cadre de ses missions d'évaluation des structures de recherche.

10 DÉCEMBRE 2018

Journée IPERU

Organisée par l'OST, une centaine d'établissements a participé à la journée consacrée au programme IPERU (Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire). Une séance plénière suivie de 5 ateliers ont permis des échanges approfondis avec les établissements sur des évolutions souhaitables des rapports IPERU.

Nominations

16 avril 2018

Joëlle Alnot est nommée à la tête de l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis), nouveau département du Hcéres.

Mars 2018

Le conseil d'orientation scientifique (COS) de l'OST est partiellement renouvelé avec l'accueil de trois nouvelles personnalités : Catalina Martinez (CSIC Espagne), Lucile Olier (INSEE) et Julio Raffo (OMPI).

Bilan et perspectives

DONNÉES CERTIFIÉES

Bilan

Les données fournies par les établissements dans le cadre de leur évaluation constituent autant de repères à prendre en compte pour leur propre pilotage stratégique.

Perspectives

Renforcer, sécuriser et consolider la collecte des données au travers d'un processus de certification, gage de l'engagement du Hcéres dans le projet national SI Labo.

ACCREDITATION

Bilan

Le Hcéres donne désormais son avis en vue de l'accréditation des formations des établissements d'enseignement supérieur en France.

Perspectives

Parvenir à assurer un suivi de ses recommandations et poursuivre l'adaptation de son dispositif d'évaluation des formations aux évolutions réglementaires.



© Benjamin Girette / Hans Lucas

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Bilan

Avec l'OFIS installé au sein du Hcéres, la France dispose, à l'instar de ses homologues européens, d'un outil national de coordination et de promotion d'une culture et des valeurs de l'intégrité scientifique.

Perspectives

Soutenir le travail des acteurs, en particulier le réseau des référents au sein des établissements, en leur facilitant l'accès aux ressources et pratiques existantes et en développant de nouveaux outils.

REGROUPEMENTS

Bilan

L'évaluation des coordinations territoriales s'est poursuivie en 2018, avec un premier bilan d'évaluation intégrée publié, celui d'HESAM Université.

Perspectives

Les regroupements d'établissements réinterrogent les pratiques, les méthodes et la granularité de leur évaluation.



© Benjamin Girette / Hans Lucas



© Benjamin Girette / Hans Lucas

NOUVELLES MISSIONS

Bilan

Pour la première fois en 2018 le Hcéres a engagé à la demande de l'État l'évaluation des 8 Instituts de recherche technologique créés dans le cadre des Investissements d'avenir.

Perspectives

Poursuivre l'ouverture de l'évaluation à de nouvelles entités, en s'appuyant sur l'expertise reconnue du Hcéres dans le domaine de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche.



© Benjamin Girette / Hans Lucas

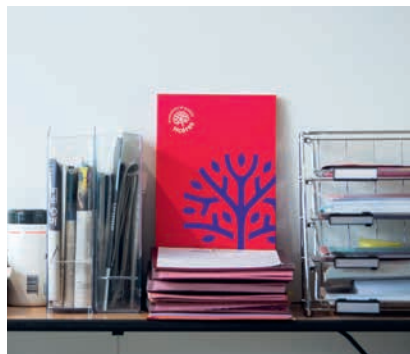
MODÈLE DE L'ÉVALUATION

Bilan

L'expertise du Hcéres est aujourd'hui reconnue. Elle repose sur un modèle d'évaluation conforme aux standards européens et désormais ancré dans la culture des établissements. Elle associe deux processus complémentaires : l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

Perspectives

Faire évoluer ce modèle d'évaluation à l'heure des évolutions profondes du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.



© Benjamin Girette / Hans Lucas

INDÉPENDANCE

Perspectives

L'évolution du statut du Hcéres vers celui d'une Autorité Publique Indépendante serait un pas de plus dans la reconnaissance de son rôle incontournable en matière d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur en France et à l'international. Cette évolution pourrait être inscrite dans la prochaine loi de programmation de la recherche (2020).



Évaluer pour éclairer

L'auto-évaluation constitue aujourd'hui l'une des pierres angulaires du dispositif d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France dont le Hcéres joue le tiers de confiance entre l'État et les établissements.



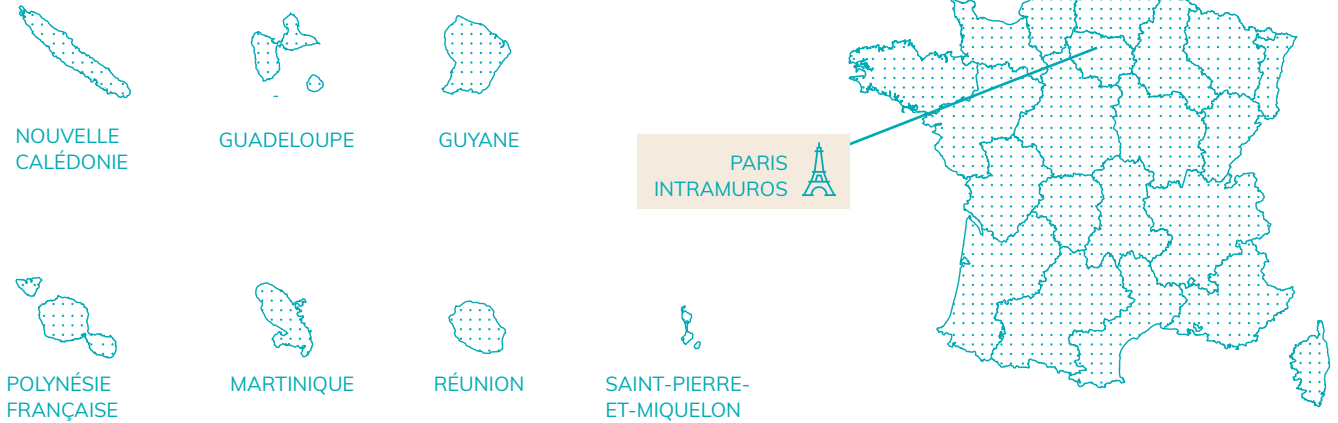
572
formations
évaluées (vague D)



36
établissements
évalués (vague D)

Chiffres-clés de la vague D

(Sources Hcéres)



Formations



45

Champs de formations

64

Écoles doctorales

572

Formations évaluées dont :

115 Licences

125 Licences professionnelles

14 Grades de licence

279 Masters

39 Grades de master

Campagne d'évaluation

Les campagnes d'évaluation suivent un rythme quinquennal. Le calendrier est ainsi compatible avec les exigences de la politique

VAGUE D
2017-2018

Paris

VAGUE E
2018-2019

Hauts-de-France ;
Île-de-France sauf Paris ;
La Réunion ; Mayotte

VAGUE A
2019-2020

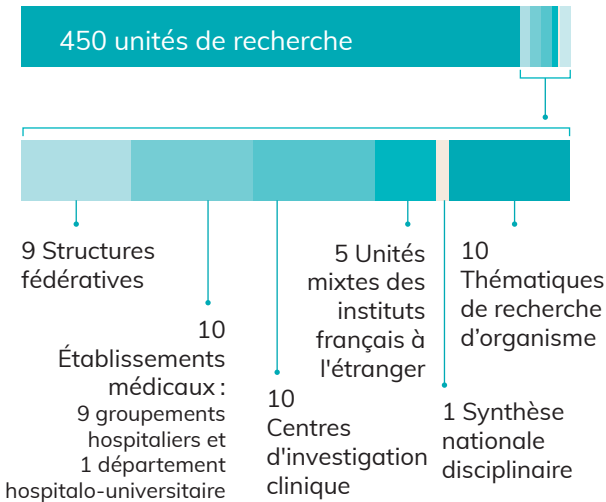
Auvergne-
Rhône-Alpes ;
Occitanie

Recherche



495

Évaluations dont :



Établissements



4

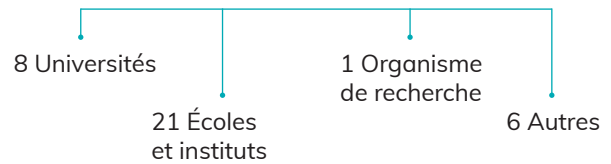
Coordinations territoriales

3 Comue

1 Association

36

Établissements dont :

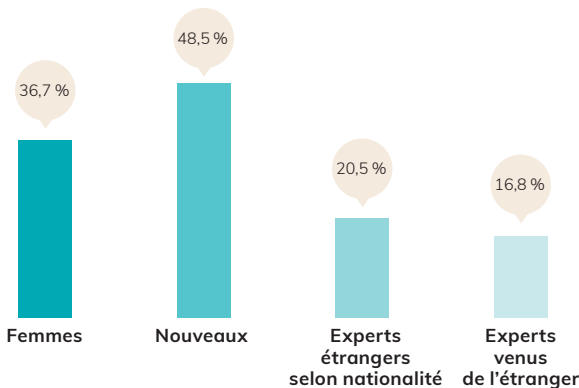


La liste des établissements de la vague D, regroupés par coordinations territoriales, est en page 52.

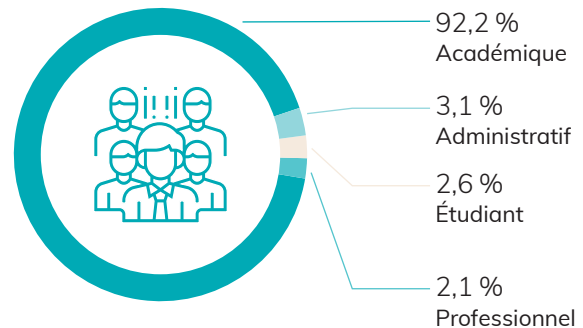
Experts

LA VAGUE D A MOBILISÉ 3 417 EXPERTS

Expérience, nationalité, localisation et genre des experts



Profils des experts



contractuelle de l'État qui a réparti les établissements concernés en cinq zones géographiques correspondant aux vagues A, B, C, D et E.

VAGUE B
2020-2021

Normandie ; Bretagne ;
Pays-de-la-Loire ;
Nouvelle-Aquitaine ; Guyane ;
Guadeloupe ; Martinique

VAGUE C
2021-2022

Grand Est ; Centre-Val de Loire ;
Bourgogne-Franche-Comté ; Provence-
Alpes-Côte d'Azur ; Corse ; Nouvelle-
Calédonie ; Polynésie française

ÉVALUER LES FORMATIONS

Accompagner les évolutions réglementaires

L'évaluation des formations a sensiblement évolué en 2018, s'appuyant désormais sur une visite des établissements, préalable à l'accréditation des formations délivrée par le Ministère.



5
Nombre moyen
de champs
de formations
par établissement

« Le Département d'évaluation des formations (DEF) est celui qui couvre la plus grande diversité d'éléments à évaluer, commente Jean-Marc Geib, son directeur. Depuis quatre ans, nous évaluons les formations selon un référentiel que nous adaptons en fonction des disciplines et des contextes ». Bien accueilli par les établissements, ce dispositif

« LORS DE LA VISITE,
LE DIALOGUE SE FOCALISE
SUR LES POINTS D'ATTENTION
IDENTIFIÉS PENDANT
L'ÉVALUATION DU BILAN
PAR LES EXPERTS. »

Jean-Marc Geib,
directeur du département d'évaluation
des formations.



© Martin Argyroglo - Sciences Po



540

Experts (dont 42 %
de femmes) ont évalué les
formations de la vague D

distingue l'évaluation du bilan des formations (ce qui a été réalisé durant les 5 dernières années) de celle de leur projet pour la période à venir. Un processus qui a sensiblement évolué en 2018.

NOUVEAU : LA VISITE

Introduite dans le processus d'évaluation pour faire suite à la recommandation de l'ENQA (European Association for Quality assurance in Higher Education), une visite au sein de l'établissement s'effectue désormais lors de l'élaboration de son offre de formations pour les 5 prochaines années. « Auparavant, contrairement aux autres départements du Hcéres, les experts travaillaient uniquement sur dossier pour l'évaluation des deux parties, bilan et projet, sans rencontre avec les responsables des formations, explique Jean-Marc Geib. Après deux ans de préparation, la visite est testée sur les universités parisiennes (vague D). Regroupées ou non, notre département les a toutes rencontrées. Au début, les experts ont parfois été accueillis froidement », avoue Jean-Marc Geib, « mais au final toutes ont apprécié le dialogue établi ». Pour être examinées, les formations sont regroupées par « champs » par les établissements eux-mêmes, un dispositif mis en œuvre il y a 4 ans.

EXAMINER LES « POINTS D'ATTENTION »

La visite se déroule sur une journée : tandis que les experts du Hcéres sont reçus le matin par la direction de l'établissement, l'après-midi est consacré aux échanges avec les porteurs de formation,



L'évaluation des collèges doctoraux

Un processus d'expérimentation de l'évaluation des collèges doctoraux a démarré fin 2018 avec la Comue Paris Est (vague E). Il sera finalisé au printemps 2019 pour être généralisé lors de la vague A (2020). « Cette évaluation ne remplace pas celle des Écoles Doctorales (environ 70 par an). Elle examine la mise en œuvre de la politique doctorale commune à partir des rapports des écoles doctorales d'une part, et de ceux des collèges doctoraux d'autre part. Il s'agit en quelque sorte d'une évaluation « intégrée » expose Jean-Marc Geib, qui prévient également : les bons laboratoires ne donnent pas forcément les meilleures écoles doctorales. Nous apprécions celles qui ont un bon fonctionnement et proposent des formations complémentaires, comme par exemple sur le thème de l'intégrité scientifique. »



© Martin Argyrolo - Sciences Po

en simultané sur les différents champs. « Le dialogue se focalise sur les points d'attention identifiés pendant l'évaluation du bilan par les experts, c'est-à-dire des formations qui ne correspondraient pas aux standards de qualité attendus du référentiel » explique Jean-Marc Geib, pour qui « ces points constituent de véritables marqueurs, dont les établissements n'avaient peut-être pas conscience ». Si 5 à 10 % des formations sont jugées défavorablement avant la visite, il n'en restera que quelques-unes après.

FOURNIR UN AVIS SUR L'ACCREDITATION

Depuis 2018 l'objectif du Hcéres est d'évaluer les formations en vue de donner un avis d'accréditation. Lors de leur visite, les experts du DEF tentent de comprendre ce que l'établissement va rectifier. « S'ils ne sont pas convaincus, ils ne donneront pas leur feu vert pour l'accréditation » prévient Jean-Marc Geib, dont le département a beaucoup œuvré à la préparation de l'évaluation de la vague E (2019). Si les établissements s'accordent sur l'importance du regard externe, le Hcéres regrette de son côté de ne pas pouvoir assurer le suivi de ses recommandations.

NOUVELLE LICENCE, NOUVEAU RÉFÉRENTIEL

L'arrêté sur la nouvelle licence paru pendant l'été 2018 constitue une approche nouvelle du schéma LMD (Licence-Master-Doctorat). Jusqu'à présent,



Témoignage

Benjamin Ourri,
Doctorant CSAp-
ICBMS / UCB Pharma –
Expert pour l'évaluation
des formations

L'expert étudiant apporte une vision complémentaire au comité d'expertise et le diversifie, ce qui ne peut qu'améliorer la qualité de l'évaluation. Bien qu'ayant moins de recul sur les formations universitaires que les autres membres, issu pour la plupart du monde académique, son analyse est pertinente. Elle apporte notamment un regard neuf sur des items d'évaluation tels que le pilotage des formations et l'organisation pédagogique. La visite sur site a permis de lever des interrogations, à la fois du comité, et également de l'établissement évalué. Un réel dialogue a pu s'installer, permettant d'être dans l'échange, gommant certainement des a priori sur le Hcéres et montrant sa bienveillance auprès du corps enseignant et du personnel administratif. Cette expérience fut enrichissante, et m'a permis de développer mon réseau ainsi que des compétences d'expertise.

© DR

Quoi de neuf en 2019 ?

- La durée de la campagne d'évaluation sera réduite de 16 à 12 mois en vague A, grâce à la simplification de l'évaluation en champs de formation¹, structurés par les établissements eux-mêmes, le Hcéres n'imposant aucun modèle ou nomenclature.
- Ce calendrier resseré répond aussi à la nécessité du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation de prendre dorénavant, la décision d'accréditation avant la fin de l'année calendaire en prévision du démarrage de Parcoursup.



© Thomas Lang - ISIT



254

Licences, grades de licences et licences professionnelles évalués en vague D

les licences et les masters descendent en droite ligne disciplinaire du Doctorat. Une dimension verticale donc, à l'opposé du nouveau schéma, qui distingue les 3 niveaux, L, M et D, plutôt horizontalement. Ainsi la nouvelle Licence est poussée autant que possible vers la professionnalisation tandis que le Master se rapproche du Doctorat, intégrant les Graduate Schools à la française (et autres écoles universitaires de recherche – EUR). Le DEF a donc dû travailler à « un nouveau référentiel d'évaluation des licences, identifiant les indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des nouveaux dispositifs mis en place et la réussite des étudiants », indique Jean-Marc Geib.

si la structure de sa licence est adaptée aux différents profils et projets professionnels des étudiants ».

Évaluer les formations, c'est aussi permettre aux établissements d'en proposer une meilleure lisibilité, « or aujourd'hui beaucoup échappent encore à notre regard. Le Hcéres devrait pouvoir apprécier l'offre globale d'un établissement et pas uniquement les diplômes (grades) nationaux » regrette Jean-Marc Geib.

ÉVALUER DES PARCOURS PERSONNALISÉS ?

L'évolution notable de la nouvelle licence concerne la personnalisation des parcours « étudiant ». La notion d'années est totalement effacée, seuls comptent désormais les 180 ECTS (European Credit Transfer System), acquis en fonction du contrat pédagogique de réussite établi avec l'étudiant. « Le référentiel permet aux établissements de se poser les bonnes questions sur ces nouveaux parcours sans imposer de modèle. Par exemple, l'université est incitée à se demander

¹ Un champ de formation correspond à un ensemble cohérent de formations jouant ainsi un rôle d'affichage stratégique pour l'établissement. Un champ n'est pas obligatoirement le reflet de l'organisation interne de l'établissement en composantes, départements ou facultés, ni n'est cloisonné aux disciplines traditionnelles ; il représente le potentiel de l'établissement en matière de formation dans une thématique donnée, stratégique pour l'établissement.

ÉVALUER LA RECHERCHE

Valoriser la qualité de la production scientifique française

L'amélioration et la modernisation des processus d'évaluation de la recherche se font à l'aune des évolutions de la recherche en France.

« **E**n 2018, nous avons fait évoluer les missions et fluidifié l'organisation du travail de nos personnels administratifs. Grâce à notre système d'information, nous avons amélioré les fonctionnalités des outils d'enquête et automatisé certaines tâches. Cela nous a aussi permis de répondre à la demande récurrente de la CP CNU (Commission permanente du Conseil national des universités¹) qui souhaitait pouvoir identifier ses représentants et leur section (disciplinaire) au sein des comités d'experts », se satisfait Pierre Glaudes, le directeur du département d'évaluation de la recherche (DER).

AUTO-ÉVALUATION : FOCUS SUR LA QUALITÉ

La politique de regroupement des unités de recherche a entraîné leur diminution en nombre : en 10 ans, elles sont passées de 3 200 environ en 2007 à un peu plus de 2 700 aujourd'hui. Dans le même temps, elles ont augmenté en taille, atteignant parfois jusqu'à 75 équipes à évaluer au sein d'un seul laboratoire. « Alors, afin de garantir une qualité de lecture des dossiers d'auto-évaluation au comité d'experts, nous demandons désormais aux équipes de recherche de dégager le meilleur de leur production scientifique ».

Nombre d'entités évaluées par type et domaine

231 Unités
Sciences
humaines
et sociales



9 Structures
fédératives

116 Unités
Sciences et
technologies

128
Unités Sciences
du vivant et
environnement

Source : Hcéres

¹ La Commission permanente du Conseil national des universités (CP-CNU) regroupe les membres des bureaux des sections du Conseil national des universités (CNU). Le Conseil national des universités est l'instance nationale qui se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences.



495

Entités de
recherche
évaluées en
vague D

DES DONNÉES CERTIFIÉES

Autre changement : les directeurs d'unité et leurs tutelles doivent aujourd'hui porter à la connaissance du département des données objectivées sous une forme certifiée. Au-delà de la caractérisation du laboratoire (personnels, parité, répartition par corps, disciplines, etc.), ils doivent fournir des données fiables en fonction des critères d'évaluation, permettant aux experts de se focaliser davantage sur les aspects qualitatifs de l'évaluation : intégrées dans les rapports finaux, ces données constituent autant d'éléments objectifs sur



Témoignage

Bertrand Girard,
Directeur scientifique,
IRT Saint Exupéry

La volonté exprimée par l'État fin 2017 de faire procéder à l'évaluation des IRT par le Hcéres avait comme objectif d'évaluer leur rôle comme accélérateurs de recherche technologique et d'innovation de rupture au service de l'innovation industrielle.

Cette évaluation s'est déroulée dans de très bonnes conditions depuis début 2018 et s'achèvera mi-2019 avec la finalisation des rapports d'évaluation.

La préparation de l'évaluation s'est déroulée dans une concertation étroite entre le Hcéres et les IRT, portant tant sur les éléments du rapport, que sur la composition du comité d'évaluation et le déroulé de la visite.

Toutes les visites des comités se sont achevées en avril 2019. Elles ont permis de se projeter dans l'avenir des IRT et d'aborder des questions-clés comme l'introduction de plus de fluidité et d'interopérabilité des dispositifs mis en place par l'État. La rigueur et l'esprit d'ouverture du Hcéres ont été appréciés.

© IRT Saint Exupéry



La préparation de l'évaluation des IRT

Le gouvernement, par l'intermédiaire de son Secrétariat à l'Investissement (auprès du Premier Ministre), s'est tourné en 2018 vers le Hcéres pour l'évaluation des 8 Instituts de recherche technologique (IRT) créés dans le cadre des Investissements d'avenir en 2011. « Jusqu'à présent, nous n'avions jamais évalué des produits du Programme d'investissement d'avenir et n'avions pas plus d'expérience soutenue en matière de recherche technologique », confie Pierre Glaudes. Alors, en concertation avec les IRT, l'ANR et le DEE en interne, le DER a créé des prototypes de dossiers d'évaluation et des référentiels spécifiques adaptés à ces nouveaux « objets », caractérisés par leur identité hybride, entre petit établissement et gros laboratoire, et des partenariats publics/privés très importants. « Après la phase de préparation très soutenue de 2018, les visites ont eu lieu en mars-avril 2019 et devraient amener le Premier Ministre à prendre une décision sur le devenir des IRT à l'automne ».

« L'INNOVATION EST EN ROUTE,
NOUS ALLONS BIENTÔT
POUVOIR SAISIR EN LIGNE
TOUS NOS RAPPORTS. »

Pierre Glaudes,
directeur du département d'évaluation de la recherche.

la base desquels ils livreront leurs appréciations (points forts, points faibles) et leurs recommandations. Pour ce faire, explique Pierre Glaudes, « le département a participé activement au cadre de cohérence du projet SI LABO (voir page 49) pour faire prendre en compte les données certifiées dont nous avons besoin. »

UN CALENDRIER PERFORMANT

Une meilleure maîtrise du calendrier constitue également un axe d'amélioration sensible. Pour éviter l'effet de « pression, vécue à juste titre », selon Pierre Glaudes, par les universités ayant beaucoup d'unités à évaluer, les visites des experts ont été limitées à 25 maximum par semaine. « Nous avons également demandé aux conseillers scientifiques du Hcéres de les fixer plus tôt et d'annoncer aux unités plusieurs mois à l'avance les profils des experts qui vont les évaluer, explique le directeur, dont l'objectif est de « lisser » les évaluations entre octobre et mars. Il s'agit notamment de transmettre les rapports dans les délais aux instances d'évaluation internes des organismes de recherche (CoNRS, CSS de l'Inserm, etc.).

Le département dispose désormais d'un système d'alerte dans le suivi de la campagne d'évaluation : en cas de retard constaté dans la production du

rapport, le département avertit immédiatement ses coordonnateurs scientifiques. « Grâce à cela, nous avons considérablement amélioré la gestion de notre calendrier, passant de 30 à 80 % de rapports renvoyés et publiés dans les délais, confie Pierre Glaudes, pour qui « il y a une grande satisfaction à être plus performant ».

DES VISITES PRÉPARÉES

« Le comité d'experts, 15 jours avant sa venue, fait désormais parvenir aux unités évaluées une liste de questions en amont de la visite, ce qui leur permet de mieux se préparer, et qui a aussi pour effet d'apporter un complément plus substantiel au dossier d'auto-évaluation » détaille Pierre Glaudes. Le Hcéres a aussi innové en 2018 en réalisant pour la première fois plusieurs formations sous forme de webinars destinés aux présidents des comités d'experts (550 présidents qui gèrent 3 500 experts) pour les aider dans leurs tâches et leur éviter des déplacements chronophages.

DES COLLABORATIONS INTERNES

Le DER collabore régulièrement avec le DEE (voir focus) ; il collabore aussi avec l'OST, pour produire des indicateurs bibliométriques destinés à la recherche clinique et aux synthèses thématiques





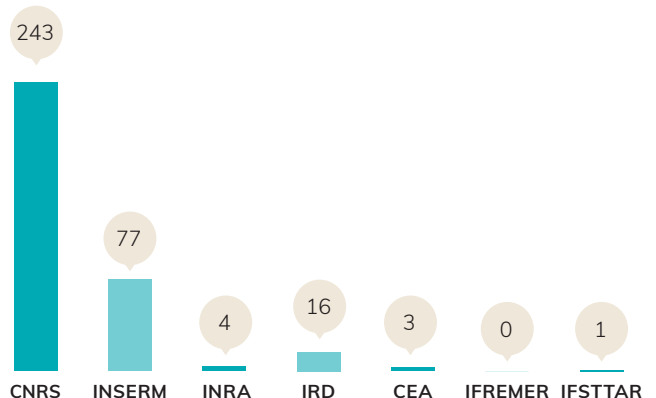
© Cyril FRESILLON - CEREEP - CNRS Photothèque

nationales, pour lesquelles il réalise « un travail original de compilation et de synthétisation des données issues de l'évaluation des cinq vagues antérieures », explique Pierre Glaudes. Après la synthèse sur l'archéologie réalisée en 2018-2019, ce seront les mathématiques et le génome et l'épigénome qui seront sous le feu des projecteurs en 2019-2020.

À l'avenir, un des chantiers importants de Pierre Glaudes demeure la transformation numérique de l'organisation de l'évaluation de la recherche. « L'innovation est en route, se réjouit-il, nous allons bientôt pouvoir saisir en ligne tous nos rapports, un grand pas vers la modernisation de nos processus au service de la qualité de l'évaluation. ».

Nombre d'unités évaluées auxquelles participent des organismes de recherche

Source : Hcéres



ÉVALUER LES ÉTABLISSEMENTS

Un meilleur service rendu pour accompagner l'autonomie des établissements

Fondées sur le partage de la culture de l'évaluation avec les établissements et leurs partenaires, l'évaluation des établissements a intégré en 2018 de nouvelles pratiques qui ont permis des améliorations notables.

La démarche qualité, déclinée des standards européens, engage les établissements autonomes à réaliser leurs rapports d'auto-évaluation, socle de leur évaluation. En 2018, le ministère de la Culture a salué la dynamique interne ainsi créée au sein des écoles d'architecture. « Aujourd'hui nous constatons à quel point les établissements jouent le jeu dans un processus gagnant-gagnant. Il a fallu dix ans, soit deux cycles d'évaluation pour que cette culture soit comprise et intégrée », constate Michel Robert, directeur du département d'évaluation des établissements (DEE).

UN BILAN DES RECOMMANDATIONS À MI-PAROURS

L'évaluation est avant tout pour l'établissement un rendez-vous avec lui-même, tous les cinq ans. Pour les grands établissements, elle mobilise beaucoup d'énergie. « Il faut donc qu'il y ait une valeur ajoutée pour eux. Les recommandations des pairs, dans un esprit bienveillant et exigeant, en est une ». Ainsi, suite à une recommandation de l'ENQA (association européenne des agences d'assurance qualité), « nous avons pris l'initiative en 2018 de

« NOUS AVONS PRIS L'INITIATIVE EN 2018 DE DEMANDER AUX ÉTABLISSEMENTS, À MI-PAROURS DE LEUR CONTRAT, UN BILAN QUI EXAMINE LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LEUR DERNIÈRE ÉVALUATION. »

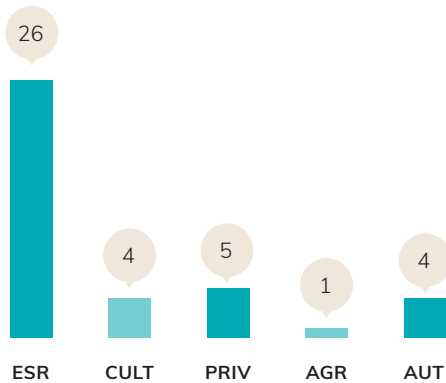
Michel Robert,
directeur du département d'évaluation
des établissements.



© Pascal Levy - Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Ministère de tutelle des établissements évalués

Source : Hcéres



ESR : Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
 CULT : Ministère en charge de la culture
 PRIV : Établissements privés
 AGR : Ministère en charge de l'agriculture
 AUT : Autres ministères (défense, économie...)



Témoignage
François Jacq,
 Administrateur
 général du CEA

Mes deux expériences récentes ont été l'évaluation de l'Ifremer et celle en cours de préparation du CEA. Dans les deux cas, j'ai mesuré que le référentiel du Hcéres nous poussait à une interrogation serrée sur nos atouts, nos faiblesses ou nos priorités, le tout avec un travail associant l'ensemble des personnels de l'organisme. Pour l'Ifremer, le travail a ainsi débouché sur un projet d'institut qui révisait assez profondément les orientations de l'organisme, la manière qu'il avait de se penser et a bénéficié du double regard porté par l'auto-évaluation et par le comité de visite. Loin d'être une figure obligée, l'évaluation est une occasion d'enrichissement pour forger le devenir de l'organisme. Lors de cette phase toujours délicate, les relations fluides avec le Hcéres ont été un atout.

© Laurence Godart / CEA



© Pascal Levy - Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

demander aux établissements, à mi-parcours de leur contrat, un bilan qui examine le suivi des recommandations de leur dernière évaluation » annonce Michel Robert. Ce rapport de quelques pages introduit un point intermédiaire dans la trajectoire de mise en œuvre de la stratégie de l'établissement, entre le précédent contrat et la préparation du suivant. « Il a l'avantage de dépassionner les échanges en les déconnectant de la gouvernance des établissements car nous évaluons les stratégies, non les personnes », renchérit-il.

INTÉGRER LES BONNES PRATIQUES DE LA CTI

Après quelques mois d'expérimentation, les évaluations des écoles d'ingénieurs réalisées avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI) sont désormais généralisées pour l'évaluation de la prochaine vague. L'objectif est de s'inspirer de cette collaboration pour intégrer de nouvelles bonnes pratiques. « Par exemple, la CTI s'appuie sur des « données certifiées » par les établissements pour évaluer les formations d'ingénieurs. Pour nous, c'est un moyen de responsabiliser tous les établissements dans

le suivi et la transmission de ces données » explique Michel Robert.

COUPLER L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS AVEC CELLE DES FORMATIONS

En évaluant conjointement l'école Louis Lumière et ses diplômés, le Hcéres a consolidé une pratique initiée avec les écoles d'architecture l'année précédente. « En étroite collaboration avec le département d'évaluation des formations (DEF) qui pilote cette expérimentation, nous avons constitué un comité d'experts unique » pour évaluer l'établissement et son offre de formation. Pour Michel Robert, il s'agit d'une évolution, « sans précédent », qui décloisonne les pratiques et préfigure l'évaluation « d'autres établissements atypiques par leur taille, leur organisation, ou leur spécificité ». Le DEE et le département d'évaluation de la recherche (DER) ont également collaboré pour évaluer en même temps un organisme et sa recherche (l'Institut national des études géographiques - INED). Enfin, autre nouveauté pour ces



© Collège de France



36
Établissements
évalués
en vague D

deux départements en 2018 : ils ont défini conjointement un référentiel spécifique pour l'évaluation prochaine des Instituts de recherche et de technologie (IRT ; voir page 19).

DES COLLABORATIONS EUROPÉENNES INSPIRANTES

Pour la première fois, le Hcéres vient d'amorcer un dispositif d'évaluation d'une infrastructure européenne de recherche : le European Clinical Research Infrastructure Network (ECRIN). « Portée par le Hcéres et pilotée par le DEE, il s'agit d'une réponse européenne à un besoin européen, imaginée par trois pays : l'Italie, l'Espagne et la France, dont la confrontation des pratiques sera certainement très inspirante » affirme Michel Robert.

UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION À L'AUTONOMIE

Les prochaines ordonnances de la loi sur l'Enseignement supérieur laissent entrevoir une grande créativité octroyée aux établissements pour leurs regroupements. Ceux-ci donnent naissance à

de grands ensembles, notamment en nombre d'étudiants, à l'image de la vague D constituée des universités parisiennes en 2018. « Aujourd'hui, nous nous retrouvons face à des entités dont les composantes peuvent accueillir un nombre élevé d'étudiants, et avoir dans certains cas un degré d'autonomie important (personnalité morale). Or nous évaluons les établissements, non leurs composantes. On voit par ailleurs l'émergence de nouveaux modèles d'organisation d'écoles d'ingénieur en réseaux régionaux ou nationaux comme l'IMT. Dans ce contexte, notre rôle est bien de nous adapter pour rendre le meilleur service possible, en concertation avec les tutelles et les établissements » conclut Michel Robert.



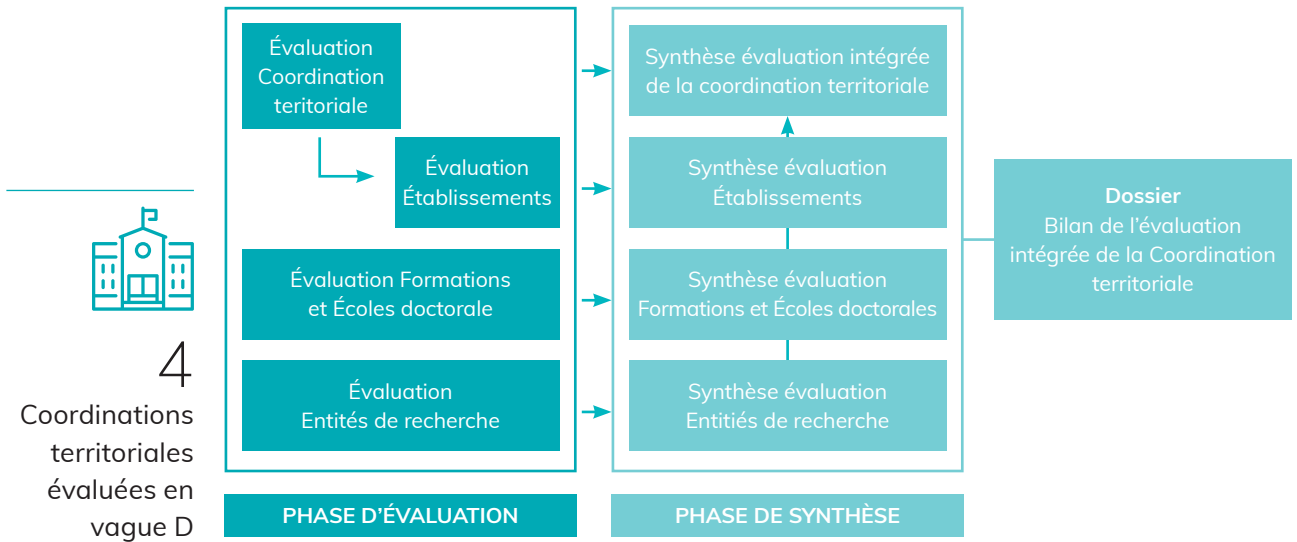
© Ecole des chartes - CL. Myr Muratet

ÉVALUER LES COORDINATIONS TERRITORIALES

Ancrer la culture de l'auto-évaluation dans les établissements

En 2018, le premier bilan d'une évaluation intégrée a été publié par le Département d'évaluation des coordinations territoriales (DECT), deux ans à peine après sa création. Il a porté sur le regroupement HESAM Université.

Évaluation intégrée d'une coordination territoriale



Mise au point en collaboration avec les autres départements du Hcéres et les coordinations territoriales elles-mêmes (CT), la procédure d'évaluation intégrée a été testée avec le site de Nice en 2017¹. Elle a montré que le simple niveau de compilations de jugements évaluatifs pouvait être dépassé et que « les analyses croisées des rapports d'évaluation des établissements regroupés mettaient en évidence des points nouveaux. Notre regard est global et intégré, il dépasse les problématiques internes en tentant de comprendre quels sont les enjeux qui vont porter sur le développement du regroupement. L'évaluation intégrée conforte le Hcéres dans son rôle, démontrant combien toute la dynamique de l'aide à l'amélioration continue des établissements peut être valorisée », explique Annie Vinter, la directrice du DECT.

L'OBJECTIF EST D'EXTRAIRE DE CETTE ANALYSE CROISÉE DES ÉCLAIRAGES NOUVEAUX

¹ L'évaluation intégrée de la Comue Université Côte d'Azur a produit en 2017 un bilan complet (non publié), comprenant une synthèse globale, une synthèse d'évaluation des formations et écoles doctorales et une synthèse d'évaluation de la recherche du site.



Témoignage
Jean-Luc Delpuech,
Président d'HESAM
Université

Quels sont les enseignements de l'évaluation intégrée ?

Ce n'est pas une inspection mais un dialogue entre pairs avec comme objectif de faire évoluer la perception des uns et des autres sur la réalité d'HESAM. C'est aussi une forme de stimulation intellectuelle pour arriver à définir notre projet et voir dans quelle mesure les moyens que nous mettons sont compatibles avec ses ambitions.

Quelle a été la plus-value du bilan pour HESAM Université ?

À la fois une photo et un film parce que cela raconte bien une évolution. Les spécificités d'HESAM ont été prises en compte et nous nous sentons encouragés. Nous lisons dans le bilan la nécessité de nous donner les moyens de cultiver ces spécificités. La question du modèle économique de la communauté est en cours de construction, suite aux recommandations formulées dans le bilan.



© Steve Murez - MINES - Paristech

UNE PLUS-VALUE POUR LES COORDINATIONS TERRITORIALES

L'évaluation intégrée profite en premier lieu aux CT elles-mêmes, « mais il ne s'agit pas d'une nouvelle évaluation, l'objectif est d'extraire de cette analyse croisée des éclairages nouveaux, prévient Annie Vinter. Par exemple, le positionnement d'HESAM Université qui repose sur un double ancrage national et local n'était discuté ni dans le rapport ni dans les synthèses formation ou

L'ÉVALUATION EST UTILE SI ELLE PREND ANCRAGE DANS UNE AUTO-ÉVALUATION RÉUSSIE

recherche ». Lorsque la sortie du bilan correspond au dialogue contractuel avec l'État, c'est l'occasion pour la gouvernance de la coordination d'utiliser tous les faits saillants dégagés des différentes synthèses, et de structurer son futur développement à partir d'une vision globale.

UNE AIDE À LA DÉCISION POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

« Dans nos bilans, nous apprécions la dynamique collective des établissements et leur capacité à

montrer leur responsabilité et la maîtrise qu'ils ont de leur trajectoire » insiste Annie Vinter. Si elle apparaît évidente dans le bilan de l'évaluation intégrée, nous facilitons la prise de décision de l'État dans la mesure où nous apportons un regard complémentaire au dialogue contractuel qui peut décider de laisser une autonomie plus forte à l'établissement », confie Annie Vinter. Ces évaluations d'un nouveau type sont également intéressantes pour les collectivités territoriales, qui sont partenaires des regroupements. « En mettant en évidence les problématiques de développement dans lesquelles s'inscrivent les regroupements, nous contextualisons plus facilement leur stratégie au plan territorial » ajoute la directrice du DECT.

ENCOURAGER L'AUTO-ÉVALUATION

Comme pour les autres processus d'évaluation du Hcéres, « l'évaluation est utile si elle prend ancrage dans une auto-évaluation réussie, révélatrice de la maîtrise de l'autonomie et des responsabilités de la coordination territoriale (CT), tout comme l'acquisition d'une culture de l'assurance qualité » assure Annie Vinter. « Plus la structure aura un regard objectif sur elle-même, plus elle acceptera facilement le regard externe, d'autant plus qu'il se fonde sur des critères et des référentiels connus » poursuit elle. Le DECT a donc organisé en 2018 avec la Conférence des présidents d'universités (CPU) et en collaboration avec le département d'évaluation des établissements (DEE), deux sémi-

naires de formation à destination des équipes de gouvernance des universités et des CT. « Nous leur avons présenté nos critères d'évaluation en les encourageant à généraliser les processus d'auto-évaluation, expose Annie Vinter, allant même jusqu'à leur proposer des exercices pratiques ». Les présidents et leurs équipes ont ainsi pu se confronter à quelques pièges à éviter dans la rédaction de leurs rapports d'auto-évaluation ou se préparer concrètement à la visite des experts.

S'ADAPTER À LA NOUVELLE DONNE DES REGROUPEMENTS

« L'ordonnance de 2018 (voir encadré) permet des formes nouvelles de regroupements d'établissements, au sein desquels certains membres pourront conserver leur personnalité morale, » analyse Annie Vinter. Cela nécessite une adaptation permanente des méthodes d'évaluation externe institutionnelle « pour prendre en compte des approches stratégiques du pilotage et du développement global de ces établissements. Une concertation avec la CPU est mise en place et nous interrogeons en parallèle les tutelles pour adapter notre référentiel », explique Annie Vinter qui ajoute qu'il sera probablement nécessaire d'adapter aussi les périmètres des départements d'évaluation institutionnelle du Hcéres.

« PLUS LA STRUCTURE AURA UN REGARD OBJECTIF SUR ELLE-MÊME, PLUS ELLE ACCEPTERA FACILEMENT LE REGARD EXTERNE, D'AUTANT PLUS QU'IL SE FONDE SUR DES CRITÈRES ET DES RÉFÉRENTIELS CONNUS »

Annie Vinter,
directrice du département d'évaluation
des coordinations territoriales.



© J-Lortic - IAE Paris

L'Ordonnance du 12 décembre 2018 (Loi du 10 août 2018)

Relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, elle a pour objectif de permettre aux universités et aux grandes écoles qui le souhaitent d'expérimenter pour une durée maximale de dix ans de nouvelles formes de constitution de regroupements d'établissements afin de rayonner pleinement à l'échelle internationale, nationale et territoriale.



Observer pour conseiller

L'OST et l'OFIS, départements du Hcéres, irriguent la réflexion stratégique indispensable au pilotage de la recherche en France. Le premier fournit des indicateurs pour évaluer la recherche ; le second se dédie au développement d'une politique nationale de l'intégrité scientifique. À leurs côtés, le DEI propose l'expertise du Hcéres en Europe et dans le monde.



95
référents intégrité
scientifique



130
établissements
intégrés au
programme IPERU

MÉTHODES DE TRAVAIL ET VALEURS

Faire progresser la qualité et l'éthique scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche

Pour évaluer l'enseignement supérieur et la recherche en France, le Hcéres fonde l'ensemble de ses actions sur des valeurs de transparence et d'équité, sur des méthodologies éprouvées répondant aux standards européens et sur des indicateurs fiables et partagés.

Le statut d'autorité administrative indépendante garantit au Hcéres l'exercice de ses missions à l'abri de tout conflit d'intérêt, que ce soit de la part des autorités gouvernementales, des évalués eux-mêmes ou d'autres parties prenantes.

Pour évaluer les établissements, leurs regroupements, leur recherche, leurs formations et leurs écoles doctorales, le Hcéres fonde son action sur trois valeurs essentielles : indépendance, transparence, équité. La question des conflits d'intérêts est ainsi étudiée très en amont, pour les prévenir.

PRINCIPES ET MÉTHODES

Le Hcéres se base sur une méthodologie éprouvée dans le respect des références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (*European standards and guidelines - ESG*). Ils définissent, d'une part, l'assurance qualité interne qui concerne l'ensemble des dispositifs d'amélioration continue des activités mis en œuvre par les entités évaluées ; d'autre part, l'assurance qualité externe qui organise, par

l'intermédiaire des agences d'assurance qualité, l'évaluation externe de ces mêmes activités par des pairs.

Les évaluations du Hcéres associe donc deux processus complémentaires : en amont, l'autoévaluation, qui permet à chaque entité évaluée de qualifier sa trajectoire de développement. En aval, l'évaluation externe, réalisée à partir du rapport d'autoévaluation proposée par l'entité évaluée, et des informations recueillies lors de la visite du comité d'experts. S'appuyant sur ce dispositif reconnu, le Hcéres a développé une « évaluation intégrée » des regroupements d'établissements (coordinations territoriales), conformément aux attentes de la loi du 22 juillet 2013. Procédant en deux temps (phase d'évaluation puis phase de synthèse), l'évaluation intégrée se fixe un double objectif : livrer une vision globale de la dynamique collective du regroupement et apprécier ses forces, fragilités et enjeux de développement. Ainsi, à partir des synthèses de toutes les évaluations réalisées (établissements, formations, recherche), des analyses croisées sont effectuées, offrant des éclairages nouveaux.



3 questions à ...

Cecilia Bibbò, Responsable de service, Agence nationale italienne pour l'évaluation des universités et de la recherche (ANVUR)

Que représente pour l'Anvur sa participation dans le consortium Eriec¹ ?

Le contexte économique actuel enjoint l'Europe à garantir une utilisation efficace et durable des fonds. Le nouveau consortium Eriec permet de coopérer avec succès sur des questions à impact socio-économique significatif.

En prenant part au consortium, l'Anvur agit véritablement pour la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche avancée et de l'innovation en Europe. L'agence développe ainsi ses capacités à opérer au niveau transnational et à partager et confronter idées, pratiques et méthodes.

Avez-vous noté des différences singulières entre les procédures françaises et italiennes d'assurance qualité ?

Sans tenir compte des différences spécifiques entre les législations et les exigences nationales, les procédures et méthodologies d'assurance qualité adoptées par les deux agences ne présentent pas de différences particulières.

Quelles perspectives européennes voyez-vous pour cette coopération ?

C'est une question complexe. Eriec soutient l'innovation et la croissance des réseaux de recherche, ainsi que leur financement public. Exemple vertueux de coopération entre agences nationales d'évaluation de la recherche,

cette initiative stimule le partage d'expériences et de bonnes pratiques en la matière. Elle soutient la création, le développement et le transfert de méthodes innovantes en Europe. Tout cela offre de nouvelles perspectives pour cette coopération, qui pourrait s'ouvrir à d'autres agences nationales d'évaluation.

¹ Le 1^{er} avril 2019, le Hcéres (France), l'Anvur (Italie) et l'AEI (Espagne), agences européennes d'évaluation, ont signé un accord-cadre de coopération pour l'évaluation d'infrastructures européennes de recherche, créant ainsi le consortium Eriec (European Research Infrastructure Evaluation Consortium).

© DR

L'Observatoire des sciences et techniques (OST) contribue également par une analyse bibliométrique, qui enrichit aussi bien le rapport d'auto-évaluation du regroupement évalué que celui réalisé par le comité d'experts.

INDICATEURS ET ANALYSES

Les bases de données dont dispose l'OST permettent de produire des analyses et des indicateurs qui contribuent à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, aux évaluations du Hcéres et à l'évaluation des politiques publiques. L'OST s'emploie par ailleurs à adapter en permanence ses méthodes et les bases sur lesquelles il s'appuie en se référant aux meilleures pratiques internationales.

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Créé en mars 2017 sous la forme d'un département du Hcéres, l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) est une structure nationale transversale. L'Ofis assure une triple mission de réflexion, d'observation et d'animation autour de la promotion d'une culture partagée de l'intégrité scientifique et d'une harmonisation des pratiques professionnelles des chercheurs.

Chiffres clés

Au cours d'un cycle quinquennal correspondant aux 5 campagnes d'évaluation (vagues), le Hcéres évalue pas moins de 300 établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche (incluant leurs regroupements), 3 000 entités de recherche, 5 000 formations (incluant les écoles doctorales).

Pour mener à bien sa mission, il s'appuie sur 227 agents de la fonction publique ou contractuels, administratifs et scientifiques, parmi lesquels 107 conseillers scientifiques mobilisés à temps partiel.

Ces derniers sont en relation avec un vivier d'environ 20 000 experts dont 20% d'étrangers, régulièrement formés et renouvelés, au sein duquel 3 500 personnes sont sollicitées chaque année pour constituer les comités d'évaluation.



© CHIMIE PARISTECH- Laurent Arduin

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Co-construire une dynamique nationale

L'intégrité scientifique est une valeur positive et universelle de confiance entre les communautés scientifiques et, plus largement, entre la science et la société. Il manquait à la France un dispositif dédié, l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) est créé en 2017 sous la forme d'un département du Hcéres.

« La création d'un organisme dédié à l'intégrité scientifique est la dernière recommandation du rapport Corvol de 2016¹, explique Joëlle Alnot qui prend la direction de l'Ofis en avril 2018. « L'année a donc été marquée par le fonctionnement de son conseil scientifique (CoFIS) au complet (12 membres) et par la mise en place de sa stratégie nationale et internationale. »

L'accroissement de la visibilité de la France au plan européen et international constitue un enjeu fort pour l'Ofis. « Dans la plupart des pays qui font de la recherche scientifique et de la formation de haut



3 questions à ...

Catherine Tessier, Maître de recherches / Ingénieur expert au Département traitement de l'information et systèmes, Référente intégrité scientifique et éthique de la recherche, ONERA

Vous êtes référente IS de l'ONERA. Comment exercez-vous votre mission ?

J'ai été nommée référente intégrité scientifique et éthique de la recherche après une mission de préfiguration qui a mené à la signature par l'ONERA de la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. En matière d'intégrité scientifique, je propose des sessions de sensibilisation d'une demi-journée à destination de tout le personnel. Actuellement je mène une action de promotion des cahiers de laboratoire et j'interroge nos procédures internes sous l'angle de l'intégrité scientifique. En matière d'éthique de la recherche, grâce à mon expérience

en comités d'éthique, je propose un regard éthique pour les projets soumis à l'ANR ou à l'Europe, ou les projets internes. Un site intranet « Intégrité et éthique » a été mis récemment à disposition.

Et plus largement au sein du réseau des référents (RESINT) ?

Je participe au groupe de travail relatif aux liens entre RGPD¹ et intégrité scientifique. De plus, convaincue de l'importance de la formation, je contribue à l'organisation du premier séminaire de formation des référents co-organisé par le RESINT et l'Ofis en juin 2019, ainsi qu'au groupe de travail conjoint Ofis-RNCD²-RESINT relatif à la formation

des doctorants mais aussi de toute personne contribuant à la recherche.

Quels sont, selon vous, les atouts de la collaboration entre l'Ofis et le réseau des référents ?

Les groupes de travail montrent que la collaboration est effective et fructueuse. Cette collaboration est fondamentale pour que les orientations nationales voire internationales puissent s'appuyer sur l'expérience de terrain des référents et réciproquement, pour que les référents disposent de lignes directrices pour asseoir leur action.

¹ Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

² Réseau National des Collèges Doctoraux

© N.B / ONERA



45
Établissements
signataires
de la Charte
nationale de
déontologie des
métiers de la
recherche

niveau, des dispositifs en faveur de l'intégrité scientifique (IS) existaient déjà », confirme Joëlle Alnot. L'Ofis a ainsi rejoint le réseau européen Enrio (European Network of Research Integrity Offices) créé en 2008 et qui regroupe 31 organismes issus de 23 pays membres.

PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

« L'Ofis a 3 grandes missions : contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité

scientifique, coordonner et diffuser des documents de référence, et enfin favoriser l'harmonisation et la mutualisation des pratiques dans le domaine » expose Joëlle Alnot.

En 2018, l'Ofis a organisé la 2^e réunion de la conférence des signataires de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (80 participants). L'objectif est de soutenir les engagements des signataires de cette charte, initialement 8 en 2015 (Cirad, CNRS, Inra, Inria, Inserm, Institut Curie, IRD et CPU), 45 aujourd'hui. Cette réunion aura également été l'occasion pour l'Ofis de présenter sa feuille de route (voir focus).

S'informer en ligne

L'Ofis met à disposition de l'ensemble de la communauté scientifique un portail documentaire, destiné aux chercheurs et au grand public. Il contient un annuaire actualisé des référents intégrité scientifique, la liste des établissements signataires de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, les guides de procédures (guide du RESINT 2018), une présentation des enjeux et des acteurs de l'intégrité scientifique, un agenda, ainsi que des liens vers les documents de référence en la matière aux niveaux national, européen et international.

UNE RESSOURCE POUR LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS INTÉGRITÉ

L'Ofis est d'abord une structure d'échanges et de ressources, au service du réseau des référents intégrité scientifique nommés dans les établissements. Leur nombre a notablement augmenté, « presque une centaine à ce jour », précise sa directrice. L'Ofis se donne pour objectif ici le partage des ressources et des bonnes pratiques, y compris celles qui viennent d'autres pays membres du réseau Enrio. Un référentiel de procédures à suivre en cas de manquement à l'intégrité est par exemple en voie de finalisation au sein de ce réseau européen. « Ce référentiel constituera un guide, ajustable selon les pays, de façon à tenir compte des spécificités culturelles » prévient

¹ Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique, remis à Thierry Mandon, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en juin 2016



95
Référents
intégrité
scientifique
nommés
dans les
établissements

Joëlle Alnot, « car l'intégrité scientifique (IS) est précisément une affaire d'appropriation culturelle. Si l'on veut changer les pratiques, il faut aussi changer les représentations. Et l'appropriation des valeurs de l'IS passe donc par la formation des jeunes scientifiques ».

LA FORMATION, UN LEVIER ESSENTIEL

Outre leur rôle en matière d'investigation et de médiation, les référents à l'intégrité scientifique suivent la mise en place de formations au sein de leurs établissements. Il s'agit, concernant ce dernier point, d'une dimension essentielle pour la prévention. « Si depuis 2016, obligation est faite pour les écoles doctorales de veiller à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, il y a une grande diversité d'actions d'un établissement à l'autre. L'Ofis cartographie actuellement les formations déployées pour, à terme, parvenir à une harmonisation » annonce la directrice. Un groupe de travail a été mis en place en 2018 dont l'objectif est de s'inspirer des expériences innovantes pour les mutualiser. Si les doctorants constituent une population privilégiée, « il faut aussi sensibiliser les enseignants-chercheurs candidats à l'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) et ouvrir la formation à l'IS aux étudiants en Master, voire même en amont. Car comprendre ce que recouvre une démarche scientifique peut être abordé assez tôt dans un parcours de formation » remarque Joëlle Alnot.

Le Cofis

Présidé par Olivier Le Gall, le Conseil français de l'intégrité scientifique (Cofis) est composé de 12 membres, six femmes et six hommes issus d'un large éventail disciplinaire. Le conseil oriente les travaux de l'Ofis, approuve son programme de travail, et donne son avis sur les questions prioritaires dans le domaine de l'intégrité scientifique. Il se réunit trois à quatre fois par an.



6 grands objectifs prioritaires de l'Ofis²

1. Harmoniser les procédures (guides, référentiels...).
2. Mutualiser les retours d'expérience (analyser les cas de méconduite et bonnes pratiques).
3. Former à l'intégrité scientifique.
4. Promouvoir les valeurs de l'intégrité scientifique (animation, colloques, veille documentaire).
5. Promouvoir un environnement propice à une science intègre (critères d'évaluation de la recherche, prise en compte du qualitatif, en coordination avec les différents dispositifs d'évaluation de la recherche).
6. Intégrer les enjeux de la science ouverte (1 colloque prévu au printemps 2019 : Intégrité scientifique et science ouverte).

² La feuille de route de l'Ofis 2019-2020 a été présentée en octobre 2018 lors de la 2^e réunion de la Conférence des signataires de la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche.

INDICATEURS ET ANALYSES

Contribuer aux réflexions stratégiques et aux évaluations

L'Observatoire des sciences et techniques (OST) produit des indicateurs et des analyses à destination de différents acteurs de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, ainsi que des rapports dans le cadre des évaluations du Hcéres.

Le programme IPERU (Indicateurs de Production des Établissements de Recherche Universitaire), lancé en 2006-08 avec le soutien du ministère, produit des indicateurs à partir de trois corpus : les publications scientifiques, les brevets et les participations aux projets des programmes-cadres de recherche et d'innovation européens. L'OST enrichit les bases de données sources par le repérage des 130 établissements du périmètre IPERU, et leur fournit des rapports pour « caractériser, suivre l'évolution et positionner leurs productions scientifiques et technologiques, avec des comparaisons au sein de l'espace français et international », déclare Frédérique Sachwald, directrice de l'OST.

En 2018, l'OST a organisé une Journée IPERU destinée d'une part à replacer le programme dans le contexte national et international et d'autre part à réfléchir à des évolutions avec les établissements. La séance plénière qui a réuni une centaine de participants a permis de comparer le processus IPERU avec celui que met en œuvre le CWTS pour établir le classement de Leiden (www.leidenranking.com) et d'aborder le rôle des archives institutionnelles dans les pratiques de pilotage et d'évaluation des établissements. Les cinq ateliers de l'après-midi ont présenté les évolutions apportées aux rapports sur les publications en 2018, les évolutions prévues pour 2019,

notamment pour les brevets et les projets européens, et abordé les évolutions souhaitables à court-moyen terme. Les comptes rendus de cette journée sont disponibles en ligne : hceres.fr/iperu.

CONTRIBUTION AUX ÉVALUATIONS ET SYNTHÈSES DU HCÉRES

Depuis 2017, l'OST contribue aux évaluations intégrées des coordinations territoriales par la production de rapports d'indicateurs destinés aux évalués et aux comités Hcéres. En 2018, l'OST a produit un rapport pour chacun des regroupements de la vague D, dont HESAM Université. Ces rapports d'indicateurs caractérisent la production scientifique des coordinations évaluées et « nourrissent également les synthèses de site élaborées par le département d'évaluation de la recherche (DER) » indique Frédérique Sachwald.

En 2018, l'OST a étendu son activité à la production d'indicateurs pour les organismes de recherche dans le cadre des évaluations pilotées par le département d'évaluation des établissements (DEE). Suivant l'activité de l'organisme, l'OST calcule des indicateurs sur les publications et sur les brevets. Il a élaboré un rapport spécifique pour le processus d'évaluation de l'ANR (Agence nationale de la recherche). Il s'agissait en l'occurrence de repérer les publications faisant mention d'un financement de la part de l'ANR et de les caractériser sur une dizaine d'années. « Ce rapport



3 questions à ...

Julio Raffo, Chef de la section de l'économie de l'innovation, division de l'économie et des statistiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), membre du Conseil d'orientation scientifique (COS)¹ de l'OST

Quel est votre rôle à l'OMPI ?

L'équipe que je dirige est en charge de toutes les études économiques liées à l'innovation et à la propriété intellectuelle (PI). Un des points forts de ma section est la connaissance des phénomènes et des données concernant la PI de tous les pays du monde. Nous recherchons aussi de nouveaux indicateurs car l'utilisation de la PI diffère beaucoup d'un pays à l'autre, selon sa taille et son niveau de développement. L'aspect socio-économique de notre mission nous pousse également à repérer de nouveaux indicateurs, comme par exemple ceux qui sont liés au genre (« inventeur/inventrice »).

Vous avez rejoint le COS en 2018.

Quel est le sens de votre implication ?

L'OST est un des premiers à avoir fait de la scientométrie, il constitue d'abord une référence internationale pour moi qui ai un parcours lié à l'économie de l'innovation depuis mes années de jeune chercheur en Argentine puis en France et en Suisse. Et je crois que c'est autant ma vision que mes compétences dans le domaine des brevets et de traitement des données qui a poussé l'OST à me proposer de le rejoindre. Avec les autres membres du COS, français et étrangers, j'apporte ce regard d'expert extérieur nécessaire à l'OST pour nourrir ses processus et je bénéficie en retour de sa longue

expérience, tout cela dans un esprit très collaboratif.

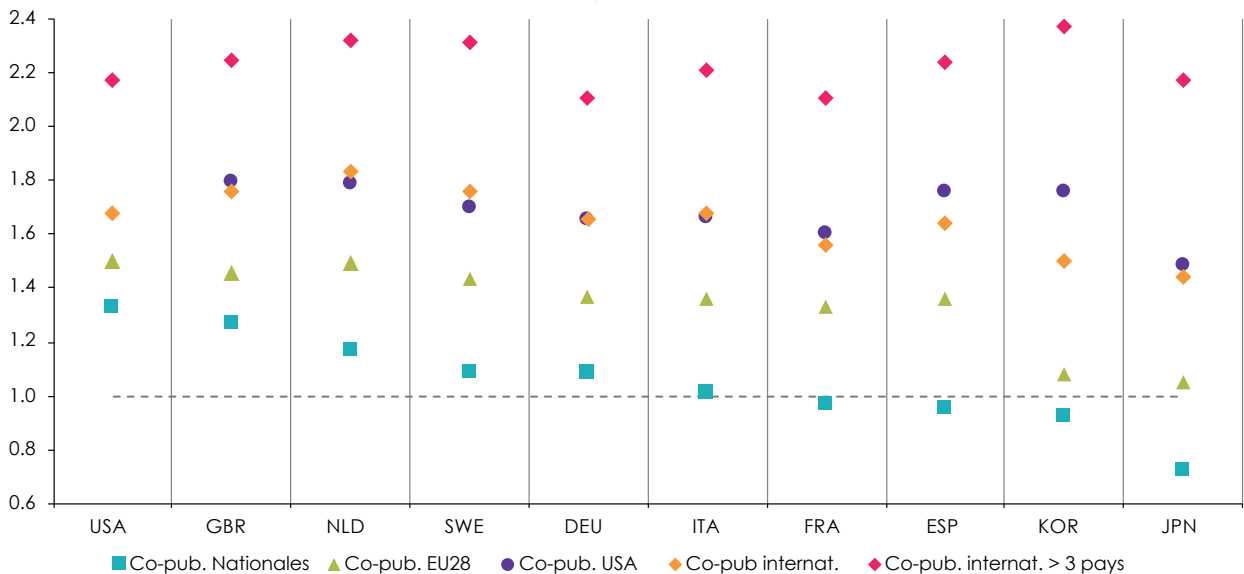
L'accès aux données est-il un enjeu pour l'OST ?

L'enjeu actuel est moins l'accès aux données que les compétences et la créativité qui permettent de les analyser. C'est en améliorant sans cesse ses indicateurs dans une optique claire d'évaluation que l'OST conserve son avantage. La clef de sa réussite se trouve dans le compromis entre la production de rapports (indicateurs fiables et prouvés) et la recherche (qui explore et teste les limites des nouveaux indicateurs).

¹ Le Conseil d'orientation scientifique (COS) de l'OST est composé de 12 membres. Il a été partiellement renouvelé en 2018, accueillant trois nouvelles personnalités, Catalina Martinez (CSIC Espagne), Lucile Olier (INSEE) et Julio Raffo (OMPI).

© DR

Impact des co-publications par type de partenaire, publications 2014



Source : Dynamics of scientific production in the world, in Europe and in France, 2000-2016, OST 2019

L'impact est le nombre moyen de citations à 3 ans par publication du pays rapporté au nombre moyen de citations par publication pour le monde ; la valeur pour le monde est 1. L'indicateur est normalisé par domaine de recherche. L'impact des co-publications avec des institutions étrangères est supérieur à l'impact des co-publications entre partenaires d'un seul pays. Le niveau des impacts dépend cependant du pays concerné et des partenaires. Pour la France par exemple, l'impact des co-publications avec les États-Unis est supérieure (1,6) à l'impact des co-publications avec des pays de l'UE (1,3).

a été élaboré en collaboration avec l'ANR afin de disposer d'informations détaillées mobilisant à la fois la base Web of Science et l'archive nationale HAL » précise la directrice de l'OST.

En 2018, l'OST a aussi fourni une analyse bibliométrique à partir de différentes sources de publications pour contribuer à la première synthèse nationale disciplinaire du Hcéres consacrée à l'archéologie (parution en mai 2019)

PRODUCTION D'INDICATEURS ET D'ANALYSES À L'ÉTAT DE L'ART

En 2018, l'OST a poursuivi les travaux engagés pour améliorer les traitements d'enrichissement de ses trois bases de données principales (publications, brevets, projets européens) qui sont un préalable au calcul des indicateurs fiables et au développement de nouvelles méthodes. « Nous cherchons à améliorer nos méthodes et à développer de nouvelles analyses » souligne Frédérique Sachwald. L'OST a aussi approfondi ses analyses de différents corpus de productions scientifiques, en particulier dans les disciplines des sciences humaines et sociales (SHS). L'enjeu est d'avoir une meilleure connaissance des productions et des publications afin d'améliorer la pertinence des comparaisons internationales. En lien avec son programme de travail sur les SHS, l'OST a organisé un séminaire international en mai 2018 (compte rendu disponible en ligne : hceres.fr/OST-programme-SHS). La Journée IPERU a aussi consacré un atelier spécifique aux disciplines SHS et aux possibilités d'exploitation de différentes sources de données sur les publications, dont l'archive nationale HAL. Une analyse complémentaire concerne le recensement des revues françaises en SHS dans différentes bases de données ou index. Dans le cadre de sa mission d'analyse, l'OST a produit deux types de contributions en 2018. Le rapport sur l'évolution de la position scientifique de la France depuis 2000 (voir focus) place la France dans le contexte mondial, tout en approfondissant certains thèmes. L'OST a aussi produit des contributions pour deux conférences internationales en scientométrie, portant soit sur l'analyse approfondie de questions relatives à certaines disciplines ou thématiques, soit sur des questions de méthodologie, notamment la mesure du degré d'évolution du profil disciplinaire des pays au cours du temps.



La position scientifique de la France dans le monde, 2000-2015

Le rapport propose une analyse de l'évolution du positionnement scientifique de la France à partir de données sur les publications scientifiques, les lauréats des prix Nobel et des prix internationaux en mathématiques. L'analyse est complémentaire de deux types de classements internationaux : ceux des universités en fonction de leur performance en matière de recherche et ceux qui construisent des indicateurs synthétiques d'innovation. Une version anglaise, actualisée à 2016 et complétée avec une perspective européenne, est publiée en 2019. Le rapport et les données correspondant aux illustrations sont disponibles en ligne, www.hceres.fr

EUROPE ET INTERNATIONAL

Exporter l'expertise d'évaluation du Hcéres à l'international

Le département Europe et International (DEI) diffuse la pratique française de l'assurance qualité, en Europe et à l'international, à travers quatre grandes missions : l'évaluation des formations et des établissements, l'appui à la création d'agences d'assurance qualité, la participation aux projets européens et la représentation du Hcéres dans les instances européennes.

Le volet le plus important de l'activité du DEI est l'évaluation des programmes de formations et d'établissements universitaires étrangers. « Nous couvrons, à notre échelle, l'activité du DEE cumulée à celle du DEF avec des référentiels et procédures très similaires, remarque François Pernot, le tout en 3 langues : français, anglais et espagnol ».

EN QUÊTE D'UN LABEL

Le DEI peut être sollicité de trois manières : par les établissements directement, en vue d'obtenir une reconnaissance internationale, gage d'une vraie visibilité, « un label sur lequel baser leur communication » selon François Pernot. Ce fut notamment le cas en 2018 lors de l'évaluation d'universités au Costa Rica et au Honduras. Le Hcéres intervient également à la demande des ministères, comme au Vietnam pour lequel le DEI a évalué quatre universités polytechniques offrant des programmes franco-vietnamiens. Enfin, faute d'agences d'assurance qualité dans

certains pays, ce sont leurs ministères de l'enseignement supérieur qui font appel au Haut Conseil, comme au Luxembourg.

LIBAN, AFRIQUE, AMÉRIQUE CENTRALE

2018 fut incontestablement l'année du Liban, de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique centrale expose le directeur du DEI. « Nous avons évalué l'Université Libanaise, la seule université publique du pays (sur près de 50) qui regroupe plus de 80 000 étudiants, soit plus de la moitié des étudiants libanais ». L'enjeu tient dans une évaluation corrélée à l'accréditation. Ce schéma a déjà été mis en œuvre notamment pour les établissements des pays africains pour lesquels le Hcéres a continué en 2018 d'accréditer des masters et des PhD du programme des centres d'excellence africains, à la demande de la Banque mondiale qui encourage et finance ces activités. Une fois évalués, les programmes sont présentés devant la commission d'accréditation du Hcéres au sein de laquelle siègent des membres de son Collège et des personnalités extérieures.



3 questions à ...

José Luis Lázaro Galilea, Professeur de technologies de l'électronique, Université d'Alcalá, Espagne. Président du comité d'experts pour l'évaluation de l'Université pédagogique nationale Francisco Morazán (Honduras)

Que retirez-vous de cette expérience ?

Évaluer des universités et systèmes d'enseignement supérieur différents de ceux que nous connaissons, est une expérience enrichissante, nous permettant de renouveler nos approches et nos concepts d'évaluation. Ainsi, j'ai observé différents systèmes d'enseignement supérieur répondant davantage aux attentes de la société, et constaté l'importance de ne pas comparer entre eux des établissements de différents pays car il faut toujours tenir compte de leur contexte national. J'ai noté avec intérêt la possibilité pour un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de se développer au bénéfice de la société, tout en poursuivant ses propres objectifs dans le respect de standards éthique et de qualité élevés.

Avez-vous noté des différences singulières entre les démarches d'assurance qualité française, espagnole et centraméricaine ?

Les différences entre les trois démarches ne sont pas significatives. Toutes recherchent la qualité au meilleur niveau de résultats. Actuellement en Amérique centrale, l'accent est mis sur la formation professionnelle et technologique, et sur l'acquisition de compétences. Cependant, les établissements visent aussi l'essor des formations humanistes de manière à promouvoir les dimensions sociale, éthique et de transparence dans la définition des rôles de chaque acteur universitaire. Ils soutiennent également les structures universitaires régionales qui permettent de s'attaquer aux problèmes prioritaires et offrent aux populations défavorisées un accès à l'enseignement supérieur, sans objectif de rentabilité économique.

Vous inspire-t-elle des évolutions possibles en Europe ?

Le Conseil universitaire supérieur centraméricain a proposé un cadre général pour les certifications dans l'enseignement supérieur inspiré du modèle européen. Il s'efforce actuellement de promouvoir une plus grande transparence entre les systèmes, d'améliorer la reconnaissance des formations et d'examiner les résultats de l'apprentissage. En ce sens, les deux systèmes d'enseignement supérieur, centraméricain et européen, sont très proches. Toutefois, considérer les établissements d'enseignement supérieur comme des acteurs majeurs tant dans le développement social et sociétal d'un pays, que dans la résolution des problèmes, défis et déséquilibres sociaux, spécifiques et régionaux, pourrait être un élément positif à reprendre à l'échelle européenne.

© Ivan Espinola

COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS EUROPÉENS

Partenaire de projets européens s'intéressant à l'assurance qualité de l'Enseignement supérieur, le DEI participe activement au transfert de compétences vers d'autres agences ou universités. Investi dans le projet C3QA (Cycle 3 Qualité), le Haut Conseil apporte son expertise de l'évaluation des écoles doctorales et de programmes de PhD à quatre pays : l'Ukraine, l'Arménie, la Mongolie, le Kazakhstan. « En travaillant avec les agences de ces pays, l'idée est d'européaniser leur cycle 3 » explique François Pernot. Le projet DEQAR (Database of External Quality Assurance Reports) a lui pour objectif de constituer une base de données de tous les rapports d'évaluation des 25 agences d'évaluation européennes. Avec plus de 15 000 rapports publiés, le Hcéres est un partenaire de poids, le DEI travaillant en collaboration avec le DSI sur ce projet.

MOTEUR DE L'ASSURANCE QUALITÉ EUROPÉENNE

Le DEI continue également d'imprimer la marque française au sein des réseaux européens de

l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, dans une période que François Pernot qualifie de « mouvante ». Ainsi, à l'initiative du Hcéres, ECA (European Consortium of Accreditation) a porté la création d'« une sorte de think tank qui permet d'affirmer les positions des 18 agences européennes du réseau sur différentes thématiques » pour se concrétiser, à l'été 2019, par la parution d'un Eurobaromètre. Siégeant au conseil d'administration de l'ENQA (Association européenne des agences d'assurance qualité), le Hcéres participe aussi activement à la redéfinition de la stratégie de l'association. Représentant de la France au sein du Quality Assurance Bologna Peer Group, le Hcéres a contribué à la rédaction de la synthèse prospective sur la stratégie française en matière d'assurance qualité. Il participe également au projet *Developing a European approach for comprehensive quality assurance of European universities networks* (EuniQ) pour la définition des principes d'assurance qualité applicables aux universités européennes.



Organiser pour accompagner

Indispensables au bon fonctionnement général du Hcéres, le secrétariat général et la direction du système d'information organisent au quotidien le soutien à l'accomplissement des missions d'évaluation, d'étude, d'analyse et de recommandation du Hcéres.



227
personnels
administratifs
et scientifiques



200 000
métadonnées
qualifiées

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Anticiper les modalités de pilotage de l'évaluation de demain

L'année 2018 est une année charnière pour le secrétariat général du Hcéres : un travail sans précédent de rationalisation des outils de pilotage permet aujourd'hui d'introduire les changements attendus par les équipes de soutien à l'évaluation.

« En 2018, nous avons délaissé nos outils traditionnels pour mieux nous projeter sur ceux de l'avenir », se réjouit Nelly Dupin, secrétaire générale du Hcéres, qui confie par ailleurs que 2018 « restera ancrée dans sa mémoire comme une année centrée sur la prise en compte des besoins des fonctions supports. »

Ainsi, le programme SIRADE¹, co-piloté avec le DSI, en concertation avec les équipes administratives, s'est déployé durant l'année 2018. Il portera réellement ses fruits en 2019 dans tous les secteurs : la gestion des ressources Humaines (RH), le service budget finances (SBDF) et le pôle support à l'évaluation.

AMÉLIORER LA GESTION DES EXPERTS

« Nous gérons entre 3 000 et 5 000 experts par an. Nous savons qu'en fonction de la qualité de leur accueil, les conditions de leur travail d'évaluation seront améliorées. » Le décalage, parfois important, entre le moment de l'évaluation et le

Des webinars pour former les experts

« La pratique évaluative n'est pas totalement intuitive pour l'expert » indique Nelly Dupin.

En 2018, le département d'évaluation de la recherche a réalisé pour la première fois 6 webinars de formation à destination des présidents de comité d'experts. Développés à 100 % en interne, leur contenu est mis au point par les conseillers scientifiques des départements en collaboration avec le responsable qualité.

Ces webinars livrent pendant 1h30 les grandes lignes directrices et pratiques du travail d'évaluateur. Les sessions « live » ont eu lieu 9 semaines avant la visite du comité.

Sur 269 experts invités à participer, 151 se sont inscrits aux sessions et 125 ont réellement participé. Les questions posées sont variées : répartition du travail, nécessité d'une restitution aux tutelles en fin de visite, etc...

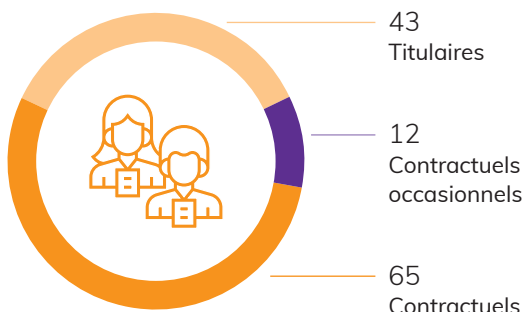
Ayant été enregistrées, ces sessions sont disponibles a posteriori en ligne, en accès réservé. Elles ont été visionnées par 48 personnes.

- 79 présidents francophones ont répondu à l'enquête de satisfaction
- 83% : taux de participation (nb de participants / nb d'inscrits * 100) .
- 200 questions posées

¹ Simplification RAationalisatio DEmatérialisation

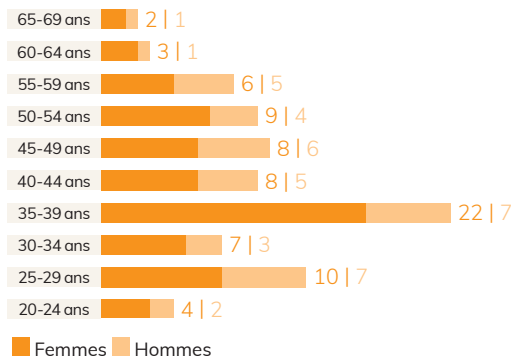
120 personnels administratifs

Répartition des personnels administratifs (personnes physiques) par statut



Données au 31/12/2018

Répartition des personnels administratifs Par tranches d'âge et par genre



Données au 31/12/2018

Répartition des personnels administratifs Par département



Données au 31/12/2018

« EN 2018, NOUS AVONS DÉLAISSÉ NOS OUTILS TRADITIONNELS POUR MIEUX NOUS PROJETER SUR CEUX DE L'AVENIR »

Nelly Dupin,
Secrétaire générale du Hcéres.

versement de leurs indemnités ou de leurs frais de mission a pu être résorbé grâce à un logiciel de paie et à une application dédiée. « Aujourd'hui, lorsqu'un expert est recruté par le Hcéres, ses données personnelles et administratives sont rentrées de manière fiabilisée. Auparavant, les mêmes informations pouvaient être « saisies » dans plusieurs tableaux excel » constate Nelly Dupin. Un autre module de SIRADE s'applique à la vérification des factures « voyage et hébergement » (2,7 millions d'euros sur une année). « Nous faisons en une journée ce qui en prenait 10 auparavant », constate Nelly Dupin.

UN PILOTAGE EFFICIENT

Ces nouveaux outils sont autant de progrès pour le pilotage. « Ils nous permettent d'extraire des indicateurs à tout moment. Nous pouvons non seulement analyser très finement les coûts des missions et des évaluations mais prévoir le recrutement des experts d'une année sur l'autre », déclare la secrétaire générale dont l'objectif clairement affiché est de « tout mesurer ». Outre un pilotage financier plus performant, celui des ressources humaines se perfectionne également grâce à une application déployée en 2018 qui permet de dématérialiser toute la chaîne du versement des indemnités et le remboursement des frais de mission. « Jusqu'à maintenant, la gestion des experts n'était pas réalisée au cœur des départements d'évaluation. Ce dispositif responsabilise encore plus chaque département et le sensibilise au coût des évaluations » se satisfait Nelly Dupin.



Témoignage

Hubert Peres,
Conseiller scientifique
Département
d'évaluation de la
recherche (DER)

Les webinars organisés par le DER et le délégué à la qualité et à la formation complètent heureusement la formation des présidents de comités d'experts. Jusque-là, elle était exclusivement assurée par les conseillers ou chargés de mission scientifiques. Ce dispositif permet notamment d'insister sur le caractère transversal des normes éthiques et des principales procédures de l'évaluation, indépendamment de la diversité des domaines scientifiques et des entités de recherche concernées. Il ouvre sur un dialogue qui permet de tenir compte de la pluralité des situations et des pratiques des communautés académiques. Les questions des participants nous incitent à insister davantage à l'avenir sur l'architecture et la confection des rapports d'évaluation.

© DR

Le gain de temps considérable engendré par ces nouvelles applications a un effet bénéfique sur la mobilité et l'évolution des personnels. « Ils se sont montrés très favorables à l'idée de se projeter avec d'autres outils dans d'autres fonctions lors des entretiens professionnels en juillet 2018 », remarque Nelly Dupin, constatant des transferts de personnels d'un département à l'autre. Un changement interne « qu'accompagnent le responsable qualité et notre DSI pour la partie numérique. »

ANTICIPER DEMAIN

Le secrétariat général et ses équipes se préparent aujourd'hui à la transition de 2019. Celle du président, dont le dernier cheval de bataille sera de transformer le Hcéres en Autorité publique indépendante dotée de personnalité morale, qui permettra d'étendre le périmètre de l'évaluation à d'autres objets et lui octroiera des marges de manœuvres budgétaires/financières élargies. « C'est aussi l'année de la préparation de la loi de programmation de la recherche. Pour éviter qu'elle ne soit trop prescriptive, le Hcéres doit faire partie des acteurs forces de propositions » conclut Nelly Dupin.

Ressources financières

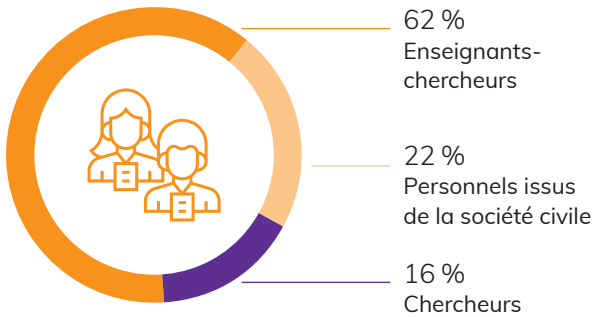
Source : chorus

Crédits disponibles = mise à disposition des crédits diminués des autorisations d'engagement non consommées

Autorisations d'engagement	2016	2017	2018	Crédits de paiement	2016	2017	2018
Dotation masse salariale (T2)	8 490 000	8 946 066	8 870 413	Mise à disposition masse salariale (T2)	8 490 000	8 946 066	8 870 413
Dotation fonctionnement (HT2)	9 356 270	8 825 548	9 519 567	Mise à disposition fonctionnement (HT2)	9 281 843	8 840 130	9 516 003
Total crédits disponibles	17 846 270	17 771 614	18 389 980	Total mise à disposition des crédits	17 771 843	17 786 196	18 386 416
Dépenses masse salariale (T2)	8 483 589	8 946 055	8 870 409	Dépenses masse salariale (T2)	8 483 589	8 946 055	8 870 409
Dépenses fonctionnement (HT2)	9 355 517	8 825 496	9 517 108	Dépenses fonctionnement (HT2)	9 254 046	8 240 475	8 647 806
Total consommation des crédits	17 839 107	17 771 551	18 387 517	Total consommation des crédits	17 737 636	17 186 530	17 518 215
Information concernant les recettes par le biais des rétablissements de crédits et des attributions de produits	60 305	600 837	817 150	Information concernant les recettes par le biais des rétablissements de crédits et des attributions de produits	60 305	600 837	817 150

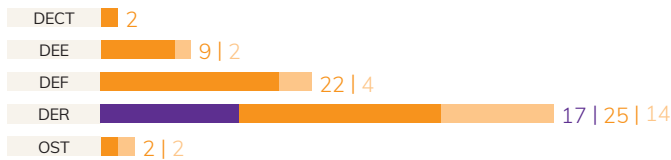
107 personnels scientifiques

Répartition des conseillers scientifiques par profil



Données pour l'année universitaire 2017/2018

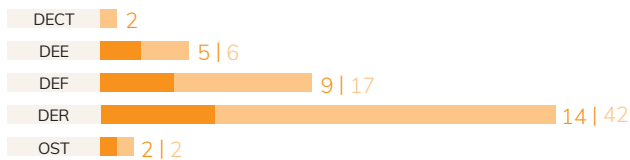
Répartition des conseillers scientifiques par département et par profil*



■ Chercheurs ■ Enseignants-Chercheurs
■ Personnels issus de la société civile

Données pour l'année universitaire 2017/2018

Répartition des conseillers scientifiques par département et par genre*



■ Femmes ■ Hommes

Données pour l'année universitaire 2017/2018

* Les enseignants-chercheurs exerçant la direction des départements et les conseillers chargés d'une mission spécifique ne sont pas comptabilisés dans les données de ces graphiques (8 personnes pour l'année 2017/2018)



Entretenir (et former) un vivier de 22 000 experts

Le secrétariat général a mis en place une base de données dynamique d'experts commune à tous les départements d'évaluation du Hcéres. Chacun d'entre eux, enrichit la base avec ses propositions d'experts, assorties d'indications qui caractérisent son expertise et permettent de l'orienter vers l'un ou l'autre département. La base évite ainsi les doublons et permet aussi d'interagir automatiquement avec les départements.

SYSTÈME D'INFORMATION

Bâtir les fondements de la transformation numérique du Hcéres

La transformation numérique du Hcéres est en marche. Arrivé en mai 2017, Thierry Bédouin prend la tête du département du système d'information (DSI) nouvellement créé. En ligne de mire : la simplification des outils numériques, au profit de l'efficacité des procédures et d'une qualité renouvelée de l'évaluation.

Dans le cadre de la refonte du site web en 2018, la simplification de l'accès aux informations concernant l'évaluation était un chantier prioritaire du DSI : « nous avons harmonisé les métadonnées associées à plus de 15 000 rapports produits par le Hcéres, et par l'AERES précédemment, afin qu'ils aient tous le même niveau de qualité d'indexation et soient facilement consultables en ligne » précise Thierry Bédouin. Un travail gigantesque qui a mobilisé l'équipe du DSI plus d'un an, en concertation avec les autres départements. Une gageure, aussi, sachant que les nomenclatures de diplômes et de noms d'université ont considérablement évolué depuis une décennie. Aujourd'hui, l'ensemble des documents est très facilement accessibles sur le site internet du Hcéres pour les cinq dernières vagues (voir focus), sur le portail européen DEQAR¹ et sur HAL² pour les plus anciens rapports.

SARALI ET SIRADE

Au travers des projets SARALI³ et SIRADE⁴, l'objectif du DSI est d'améliorer l'efficacité des processus d'évaluation tout en simplifiant le travail quotidien des experts et des personnels du Hcéres. SARALI consiste à dématérialiser la saisie en ligne des rapports d'évaluation et sera opérationnel fin

2019. Le DSI a mené en 2018 un important travail de réflexion en interne pour produire le cahier des charges. « La mise en forme du rapport sera gérée automatiquement par l'outil. Les experts qui le rédigent n'auront plus qu'à se soucier uniquement du fond » explique le directeur du DSI. Une transformation des usages portée également par le projet SIRADE qui vise à simplifier les échanges d'informations et renforcer la qualité et la fluidité des processus de soutien à l'évaluation.

DONNÉES CERTIFIÉES

Mais le chantier sans doute le plus important du DSI est de longue haleine. L'enjeu de l'accès et de l'utilisation des données est capital au regard de l'évolution de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'exigence de transparence, alliée à la nécessité de s'appuyer sur des données de qualité, guident le travail de réflexion du DSI. « Renforcer et sécuriser notre collecte des informations nécessaires à l'évaluation est essentiel. Nous souhaitons ainsi développer un processus de certification des données recueillies auprès des établissements. Cette démarche, visant à diminuer la charge de collecte supportée par les entités, permettra de consolider les données, de les ouvrir et de développer des analyses au profit des

établissements », indique Thierry Bédouin. Un processus qui bénéficie aux établissements eux-mêmes et confirme l'engagement du Hcéres dans le projet national SI Labo piloté par la DGRI⁵. En effet, celui-ci devrait permettre de s'appuyer totalement sur les données qualifiées quotidiennement par les établissements. En liaison avec le département de l'OST, le projet d'intégration des données du Web of Science fournies selon un nouveau format (XML) a été lancé en 2018. Complémentaire des travaux courants de consolidation du système d'information dédié à la production d'indicateurs, ce projet soutient la démarche globale de renforcement de la qualité des données.



200 000
Métadonnées
qualifiées pour
identifier les
plus de 15 000
rapports
d'évaluation
publiés

PARTENAIRE DE PROGRÈS

« La transformation des usages passe par la transversalité, la qualité (des données) et la simplification (des tâches) résume Thierry Bédouin. L'évaluation doit s'intégrer, à terme, au quotidien des établissements ». Du fait de son positionnement, le Hcéres joue un rôle de catalyseur qui donne tout son sens à « partenaire de progrès ». « La question des données suppose de connaître le périmètre de l'évaluation dans un paysage qui a considérablement évolué depuis 10 ans ». Une question de prospective incontournable.

¹ Database of External Quality Assurance Reports

² Hyper articles en ligne – Archives ouvertes de l'ESR

³ Saisie des rapports en ligne

⁴ Simplification-Rationalisation-Dématérialisation

⁵ DGRI : direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



Témoignage

Christine Berthaud,
Directrice du Centre
pour la communication
scientifique directe
(CCSD)⁶.

En se dotant d'un portail d'archives ouvertes HAL⁷, pour l'archivage et la diffusion des rapports d'évaluation, le Hcéres participe à la Science Ouverte. La base de données HAL a été adaptée pour ce projet. Les enjeux techniques pour HAL ont été de rendre possible l'intégration, dans ce portail, d'un référentiel de structures « Entités évaluées » correspondant aux usages du Hcéres, de gérer des métadonnées spécifiques et de personnaliser en adaptant la présentation et l'accès aux documents. Le seul mode d'alimentation prévu du portail par l'import des documents en masse une fois par an a également nécessité le développement d'un script spécifique pour réaliser cette action. Cette réalisation renforce HAL en lui permettant de jouer pleinement son rôle d'infrastructure au service de la recherche et de son environnement institutionnel.

© DR

⁶ Le CCSD a créé, développe et administre l'archive ouverte HAL

⁷ <https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/>

Un nouveau site internet

Le site internet du Hcéres s'est complètement transformé durant l'année 2018 pour une ouverture début 2019. Portail d'informations et de service tourné vers les usagers, il facilite notamment la consultation de l'ensemble des ressources qui concernent leur évaluation. Au-delà de l'accès aux rapports d'évaluation, la présentation des activités du Haut Conseil et l'approche éditoriale ont été entièrement repensées. Plus ergonomique et accessible, responsive, ce vecteur de communication décline les tendances actuelles du web ainsi que la nouvelle identité graphique du Hcéres. www.hceres.fr

Le Comité de direction

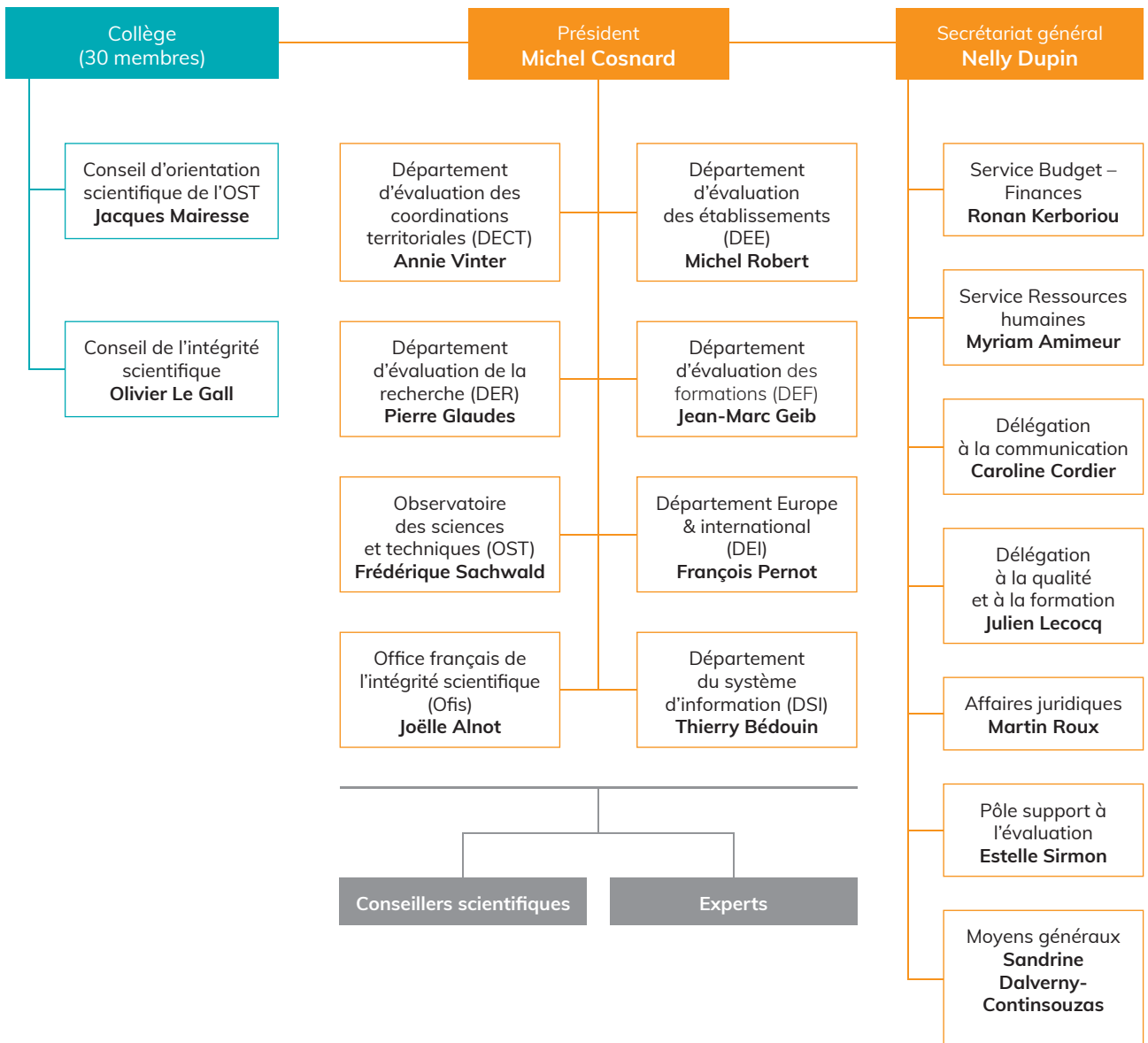


© Benjamin Girette / Hans Lucas

De gauche à droite: Jean-Marc Geib, DEF | Annie Vinter, DECT | Thierry Bédouin, DSI | Frédérique Sachwald, OST | François Pernot, DEI | Michel Cosnard, Président | Michel Robert, DEE | Joëlle Alnot, OFIS | Pierre Glaudes, DER | Nelly Dupin, secrétariat général.

ORGANIGRAMME

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)



Liste des établissements évalués en vague D (campagne 2017-2018)

HESAM Université (Comue)

- Arts et Métiers ParisTech (ENSAM)
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- École Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Villette
- Institut national d'histoire de l'art (INHA)

Paris Sciences et Lettres (PSL - Comue)

- Chimie ParisTech
- Collège de France
- École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- École nationale des chartes
- École normale supérieure (ENS Ulm)
- École Pratique des Hautes Études (EPHE)
- ESPCI Paris
- Mines ParisTech
- Observatoire de Paris
- Université Paris-Dauphine
- Institut Mines Telecom

Sorbonne Université (Association)

- Sorbonne Université (établissement)
- Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

Université Sorbonne Paris Cité (USPC - Comue)

- École des hautes études en santé publique (EHESP)
- Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)
- Fondation maison des sciences de l'homme (FMSH)
- Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
- SciencesPo Paris
- Université Paris 13
- Université Sorbonne Nouvelle
- Université Paris Descartes, Université Paris Diderot (évaluation commune)
- École nationale supérieure d'architecture Paris Val de Seine

Organisme

- IRSTEA

Établissements hors coordinations territoriales

- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE)
- Université Paris 2 Panthéon-Assas
- Institut catholique de Paris (ICP)
- Institut de management et de communication interculturels (ISIT)
- Faculté libre de philosophie comparée (IPC)
- Institut Protestant de théologie
- École Spéciale d'Architecture de Paris (ESA)

Retrouvez-nous en ligne



hceres.fr



[Hcères](https://www.youtube.com/Hcères)



[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

